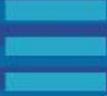




Commission européenne



Direction générale des entreprises

RAPPORT FINAL DU GROUPE D'EXPERTS «ÉDUCATION À L'ENTREPRENEURIAT»

**Progrès réalisés dans la promotion des attitudes et compétences
entrepreneuriales dans l'enseignement primaire et secondaire**

Avertissement

Le présent projet a été mené par des experts en matière d'éducation à l'entrepreneuriat, désignés par leurs autorités nationales, dans le cadre du programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (2001-2005) coordonné par la direction générale Entreprises de la Commission européenne.

Bien que les travaux aient été réalisés sous la direction de fonctionnaires de la Commission, les opinions exprimées ci-après ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne.

Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

Informations complémentaires:

Commission européenne

Direction générale Entreprises
Unité B.1: Entrepreneuriat (SC 27 3/4)
B-1049 Bruxelles, Belgique
Télécopieur: +32-2-29.66 27 8

Courriel: Entr-Business-Support@cec.eu.int, Entr-entrepreneurship@cec.eu.int
http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/index.htm

Informations concernant d'autres projets:

Des informations relatives à d'autres projets conjointement menés par la Commission européenne et les administrations nationales en vue de la promotion de l'entrepreneuriat et de l'amélioration des mesures de soutien aux entreprises peuvent être consultées sur Internet à l'adresse suivante:

<http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/index.htm>

Achevé en février 2004

Table des matières

MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS	4
RESUME	6
1. INTRODUCTION ET HISTORIQUE	11
2. OBJECTIFS ET METHODOLOGIE	16
3. APERÇU DES DEVELOPPEMENTS EN COURS DANS LES DOMAINES CLES IDENTIFIES	19
3.1. Programme d'études national	19
3.2. Initiation dès l'enseignement primaire	22
3.3. Réseaux internationaux et programmes basés sur l'apprentissage par la pratique	24
3.4. Formation des enseignants	29
3.5. Création d'un cadre général	30
3.6. Traduction des engagements politiques en mesures concrètes	32
3.7. Collecte de données quantitatives	37
4. EXEMPLES DE STRATEGIES GENERALES OU DE MESURES ADOPTEES PAR LES AUTORITES NATIONALES (OU REGIONALES) DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION A L'ENTREPRENEURIAT	41
5. INDICATEURS ET OBJECTIFS EVENTUELS	52
6. ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EDUCATION A L'ENTREPRENEURIAT: UNE METHODOLOGIE POUR L'AVENIR	56
6.1. Instauration d'un processus autonome: les instruments européens	57
6.2. Volonté politique et perspectives d'avenir au plan national	60
6.3. Proposition de méthodologie pour l'avenir	63
7. CONCLUSIONS FINALES ET RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE ACTION FUTURE DANS CE DOMAINE	67
ANNEXE - Les systèmes éducatifs en Europe	73

MEMBRES DU GROUPE D'EXPERTS

Pays	Nom	Organisme	Courriel
Autriche	M. Hans Janik	Ministère des Affaires économiques et du Travail	Hans.Janik@bmwa.gv.at
	Me Hannelore Kempel	Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Culture	Hannelore.Kempel@bmbwk.gv.at
Belgique	M. Charles Hittélet	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et des PME (IFAPME)	charles.hittélet@ifapme.be
	M. Frédéric Denil		
Bulgarie	Me Antoaneta Voikova	Ministère de l'Éducation et de la Science	tvoikova@hotmail.com
Rép. tchèque	Me Viola Horská	Institut de recherche pédagogique	horska@vuppraha.cz
Danemark	M. Jan Hein Nielsen	Uphill (<i>Process Consultant</i>)	jan@uphill.dk
Estonie	Me. Epp Vodja	Junior Achievement Fund	epp@ja.ee
Finlande	Mr. Jussi Pihkala	Ministère de l'Éducation	jussi.pihkala@minedu.fi
France	Dr. Alain Fayolle	INPG-ESISAR	Alain.Fayolle@esisar.inpg.fr
Allemagne	Me Marion Hüchtermann	Institut der deutschen Wirtschaft Köln	huechtermann@iwkoeln.de
Grèce	Dr Joseph Hassid	Université du Pirée	jhassid@unipi.gr
Hongrie	M. Ivàn Jàvorszky	Junior Achievement Magyarorszag	Javorszky.Ivan@ejam.hu
Islande	Me Halla Tomasdottir	École de commerce de l'Université de Reykjavik	halla@ru.is
Irlande	Me Anna Gethings	AG Services	agethings@agservicesgroup.com
Italie	Dr Franco Sensi	Ministero per le Attività Economiche e Produttive (<i>Consultant</i>).	fsens@tin.it
Lettonie	Me Veronika Bikse	Université de Lettonie	vbikse@lanet.lv

Lituanie	M. Eugenijus Savicius	Lietuvos Junior Achievement	jalith@lja.lt
Luxembourg	M. Gilbert Engel	Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et du Sport	engel@men.lu
Pays-Bas	M. Robin van IJperen	Ministère des Affaires économiques	R.vanijperen@minez.nl
Norvège	Me Elin M. Oftedal	Høgskolen i Bodø	elin.m.oftedal@hibo.no
Pologne	M. Marcin Kulikowski	Faculté économique de Varsovie	mkulik@sgh.waw.pl
Portugal	Dr Jaime Prudente	IAPME-Direcção de Políticas para a Inovação Empresarial	jaim.prudente@iapmei.pt
Slovénie	Me Vanja Hazl	Centre pour le développement des petites entreprises	Vanja.Hazl@pcmg.si
Espagne	Dr Ignacio Fernandez Toca	Subdirección General de Formación Profesional Ministerio de Educación, Cultura y Deporte	ignacio.fernandez@educ.mec.es
Suède	M. John Wallon Ms. Annika Järemo	Agence suédoise pour le développement des entreprises, NUTEK	annika.jaremo@nutek.se
Turquie	M. Mahmut Oguz Kiliç	Istanbul IMES Enterprise Development Center (KOSGEB)	okilinc@kosgeb.gov.tr
Royaume-Uni	M. Alastair Mathews	Department of Trade and Industry - DTI (<i>Consultant</i>)	Alastair.Mathews@dti.gov.uk
Commission européenne	M. Simone Baldassarri	Direction générale Entreprises	simone.baldassarri@cec.eu.int

RÉSUMÉ

Notre rapport fait suite aux conclusions du projet «**Procédure Best**» sur **l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat**¹, initié en juin 2001 dans le cadre du programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (2001-2005).

L'Europe se doit de stimuler davantage la dynamique de l'esprit d'entreprise. Elle a besoin d'entrepreneurs plus nombreux, et de nouvelles entreprises décidées à se montrer créatives et innovatrices. **L'éducation** peut incontestablement contribuer à instaurer cette culture entrepreneuriale, en y sensibilisant les jeunes dès l'école. Il est d'ailleurs important de souligner que la promotion d'aptitudes et d'attitudes entrepreneuriales constitue, au-delà de leur application à de nouvelles activités économiques, un atout pour l'ensemble de la société. L'esprit d'entreprise doit, en effet, être considéré, au sens large, comme une **attitude générale** utile dans tous les domaines de la vie professionnelle et privée. L'éducation doit donc avoir parmi ses objectifs de développer, chez les jeunes, les **qualités personnelles** qui sous-tendent l'esprit d'entreprise, telles la créativité, le sens de l'initiative et des responsabilités, la capacité de se mesurer au risque, et l'indépendance. Ce type de comportement peut être encouragé dès l'enseignement primaire. Le **Plan d'action** récemment adopté par la Commission² souligne, lui aussi, l'importance de cette promotion de l'esprit d'entreprise parmi les jeunes.

S'appuyant sur les grandes conclusions du précédent projet «Procédure Best», le présent rapport vise à identifier les **politiques et stratégies nationales ou régionales** qui permettront d'accomplir des avancées concrètes dans la promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat **à l'école primaire et secondaire**, et à proposer des instruments pour le suivi des progrès réalisés.

L'analyse effectuée s'est plus particulièrement penchées sur des **aspects clés** tels que:

- *Le programme d'études national;*
- *L'initiation dès l'enseignement primaire;*
- *Le rôle des réseaux internationaux et des ONG dans la promotion de programmes fondés sur l'apprentissage par la pratique;*
- *L'organisation d'une formation pour les enseignants;*
- *La création d'un cadre général, et la traduction des engagements en mesures concrètes;*
- *Des exemples concrets de stratégie nationale ou régionale;*
- *La collecte de données quantitatives;*
- *Des indicateurs et objectifs nationaux éventuels;*
- *La mise en place d'un mécanisme permanent de suivi des progrès.*

L'étude montre **qu'il peut exister diverses manières de progresser dans ce domaine**, et des **références** concrètes aux approches adoptées par les autorités nationales et locales sont proposées tout au long de notre rapport.

¹ Rapport final du groupe d'experts (novembre 2002):

http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/training_education/index.htm

² Plan d'action: *L'agenda européen de la politique de l'esprit d'entreprise*, Commission européenne, COM (2004) 70 final, 11.02.2004.

Étant aujourd'hui reconnu comme une compétence de base, l'esprit d'entreprise pourrait, selon la structure du système éducatif, être explicitement inclus dans le programme d'études national. Ce dernier comporte, dans la plupart des pays, des **objectifs larges** qui devraient – théoriquement du moins – permettre le développement d'activités visant à encourager les attitudes entrepreneuriales en milieu scolaire. Or, en dépit de cette possibilité, l'esprit d'entreprise n'est généralement **ni exigé, ni encouragé**. Plusieurs administrations ont récemment pris, dans ce contexte, la décision importante de **revoir le programme d'études national** en vue d'y inclure l'entrepreneuriat en tant que matière ou thème interdisciplinaire – mais cette mesure ne propose généralement pas une approche cohérente de tous les niveaux éducatifs (depuis l'enseignement primaire jusqu'à l'enseignement secondaire supérieur, y compris la formation professionnelle initiale).

L'insertion de l'entrepreneuriat dans le programme d'enseignement n'atteindra cependant le résultat escompté qu'en étant assortie d'une série de mesures d'accompagnement. **Des mesures d'incitation et d'appui s'imposent, dans la mesure où les écoles et les enseignants jouissent d'une large autonomie**. Il est important de convaincre les chefs d'établissement et le corps enseignant de se lancer dans ce type d'activité, et de créer un climat scolaire propice à l'éducation à l'entrepreneuriat. L'adoption de mesures exhaustives dans ce sens est restée, à ce jour, **très limitée**.

Les mesures d'appui instaurées par les autorités nationales ou locales pour inciter les écoles à participer à des activités liées à l'entrepreneuriat peuvent prendre des formes diverses: financement de projets pilotes, promotion de liens entre écoles et entreprises, mise à disposition de matériel pédagogique, soutien de réseaux et ONG spécialisés, actions de sensibilisation et diffusion de bonnes pratiques, par exemple. Il convient de consacrer une attention particulière aux enseignants, et de leur proposer une formation spécifique.

L'un des grands problèmes qui persiste est, en effet, **la formation insuffisante des enseignants** quant à la manière d'aborder le concept de l'entrepreneuriat en classe – et l'absence de plan systématique destiné à combler cette lacune. Cette situation pourrait constituer un frein majeur à l'application plus intensive des programmes à court terme.

Les échanges et la diffusion de bonnes pratiques peuvent constituer un instrument efficace, mais les efforts doivent être multipliés, tant au niveau national qu'europpéen, pour l'utiliser de manière plus intensive. La diffusion de bonnes pratiques peut, en effet, offrir un moyen réaliste de progresser, en renforçant la sensibilisation et la motivation des établissements d'enseignement et des enseignants. Il est sans doute utile de préciser ici que si le concept d'entrepreneuriat est, dans une certaine mesure, admis (en théorie du moins) en ce qui concerne l'enseignement au niveau secondaire, tel n'est pas encore le cas en ce qui concerne **l'enseignement primaire**. Des initiatives de sensibilisation s'imposent: il faut expliquer à quel point il est important d'encourager une attitude entrepreneuriale, même à ce niveau; quelles sont les implications pratiques (développement de certaines qualités personnelles, par exemple); et proposer des **exemples concrets**.

Quelques **réseaux internationaux et ONG** s'emploient à promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat parmi les jeunes européens grâce à des partenariats avec le monde des entreprises et à un appui de la part du secteur public. Dans un certain nombre de pays, **des organisations externes sont devenues les chefs de file** en matière

d'inclusion de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans le système éducatif. Il convient, dès lors, de valoriser les initiatives menées par ces organisations parallèlement à l'action directe des autorités compétentes. Les autorités en matière d'éducation devraient notamment reconnaître et soutenir les programmes internationaux basés sur des **entreprises gérées par les étudiants** ou des **entreprises d'entraînement** (comme c'est le cas dans un certain nombre de pays), et veiller à mieux les intégrer dans les programmes d'études, car leurs méthodes, dûment éprouvées, peuvent être adaptées au contexte local. Ces réseaux et programmes, qui ont également fait leurs preuves en termes de capacité de mobilisation de partenaires et de sponsors privés, représentent un potentiel actuellement **sous-exploité** par les systèmes d'éducation. Notre rapport souligne d'ailleurs, de manière plus générale, le **rôle important du secteur privé**. Il convient de favoriser les partenariats entre le secteur public et le secteur privé à l'aide d'approches novatrices, et de veiller à la diffusion des expériences positives en la matière. La participation directe des entreprises et des entrepreneurs aux activités et programmes scolaires doit être encouragée au niveau local.

Des développements intéressants sont récemment intervenus au niveau national avec la **création de liens réguliers au sein de l'administration**, et plus particulièrement entre le ministère de l'Économie ou de l'Industrie, le ministère de l'Éducation et d'autres services ou organismes. Ces échanges ont débouché, dans certains cas, sur la mise en place de groupes de travail interservices spécialisés dans la promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat. Une telle démarche peut être considérée comme une condition préalable à l'adoption d'une stratégie générale, étant donné que l'éducation à l'entrepreneuriat doit être envisagée comme une dimension transversale.

Quelques gouvernements centraux ont lancé – généralement dans la foulée de cette première étape - un **plan d'action** en faveur de l'enseignement de l'esprit d'entreprise (s'inscrivant parfois dans une stratégie plus large de promotion de l'entrepreneuriat ou de l'innovation). L'adoption d'une approche coordonnée s'avère ici indispensable, étant donné que l'éducation à l'entrepreneuriat exige que soient impliqués non seulement différents secteurs de l'administration publique, mais également plusieurs autres acteurs. Il existe quelques exemples de ce type d'approche, qui pourraient être utilement diffusés dans les très nombreux pays où cette forme de **coopération institutionnelle** est encore **embryonnaire**, voire **totale** **absente**.

Les autorités régionales et locales sont également appelées à jouer un rôle décisif dans la promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat au sein de la communauté locale, au travers d'une stratégie axée sur les écoles, les entreprises locales et toutes les organisations intéressées, en ce compris l'aménagement du programme d'études (lorsqu'il s'agit d'une option viable aux yeux des autorités à ce niveau) et le soutien au développement de programmes plus spécifiques.

Notre rapport met en évidence quelques **signes prometteurs d'un effort coordonné et global**. Mais la plupart de ces initiatives – lancées par des autorités nationales ou régionales – viennent à peine de démarrer et il serait prématuré de tenter d'en évaluer le résultat ou l'impact final. Même si plusieurs pays annoncent l'introduction de nouvelles mesures, les initiatives en cours ou en projet à l'échelle européenne **ne semblent pas suffisantes**, à l'heure actuelle, **pour parvenir à une généralisation de l'éducation à l'entrepreneuriat à l'ensemble du système scolaire** et des étudiants.

L'enquête fait plus spécifiquement apparaître que, hormis quelques exceptions, **aucun développement majeur** ne doit être attendu à court terme – en termes d'initiative de

politique nationale du moins – dans les grands domaines suivants: activités dans **l'enseignement primaire**; offre d'une **formation spécifique aux enseignants**; et collecte de **données quantitatives**.

Le rassemblement d'**informations qualitatives** et **quantitatives** (nombre d'écoles et d'élèves participant aux activités, par exemple) peut s'avérer important dans le cadre de l'instauration d'un mécanisme permanent de suivi des progrès, et de l'évaluation du degré de réalisation d'objectifs précis et mesurables. À défaut d'informations complètes, cette évaluation serait effectuée sur la base d'indicateurs qualitatifs, d'une part, et d'indicateurs quantitatifs portant sur un nombre limité de programmes dûment documentés, d'autre part. Il serait utile, pour la mesure des progrès accomplis, de définir un certain nombre **d'objectifs nationaux**, qui seraient poursuivis à titre volontaire et dans un contexte européen.

Il apparaît, tout au long de ce rapport, qu'il existe **partout en Europe** – quel que soit le domaine ou le pays considéré – de multiples **exemples de bonnes pratiques et d'actions** visant à promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat, ou **d'initiatives prometteuses** dans ce sens. C'est la diffusion de ces exemples positifs qui reste problématique. Or les autorités nationales et locales, les établissements d'enseignement et tous les autres organismes et acteurs concernés pourraient tirer des enseignements utiles de leurs **bonnes pratiques** respectives, ou même s'en inspirer.

Si la plupart des mesures doivent être prises à l'échelon national ou régional, voire local, la Commission européenne peut apporter un soutien précieux aux stratégies des États membres, en assumant son rôle de coordination tout en respectant le principe de subsidiarité. La Commission est plus spécifiquement appelée à proposer une référence européenne pour l'ensemble de ces initiatives, à coordonner les efforts, à suggérer des stratégies et des buts communs éventuels, et à faciliter le partage d'expériences et de bonnes pratiques. Elle peut offrir, en outre, un cadre institutionnel pour le suivi des progrès.

Notre rapport met en évidence quelques **instruments** qui pourraient être utilisés au niveau européen (tels le processus «**Éducation et formation 2010**» et la Charte européenne des petites entreprises), et propose une série d'actions intégrées, qui, regroupant plusieurs acteurs, permettraient **d'accomplir des progrès** dans ce domaine, et de **suivre** les avancées ainsi réalisées (*sections 6 et 7*).

Enfin, le rapport présente 21 **recommandations** (*section 7*) ciblant différents niveaux et intervenants, parmi lesquels les autorités nationales, régionales et locales; les établissements d'enseignement; les entreprises et les ONG; et la Commission européenne. Elles suggèrent des pistes pour une promotion de l'esprit d'entreprise dans l'enseignement (primaire et secondaire en particulier) qui s'appuie à la fois sur l'instauration d'une stratégie et d'un soutien de la part des pouvoirs publics, et sur la participation active de tous les intéressés.

Il est notamment proposé:

- de renforcer la **coopération** entre les différents départements de l'administration publique appelés à jouer un rôle dans ce domaine (ministères de l'Industrie et de l'Éducation, entre autres);
- d'adopter une série de **mesures de soutien** qui, axées sur les écoles et les enseignants, encouragent l'application des programmes sur le terrain;

- d'appuyer les activités des **réseaux et ONG** déjà en place, qui encouragent des programmes basés sur l'expérience pratique, et notamment les entreprises gérées par les étudiants ou les entreprises virtuelles;
- de renforcer la participation des **associations professionnelles** et des chambres de commerce à l'élaboration des stratégies et aux activités en matière d'entrepreneuriat et de formation commerciale, de même que la participation d'entreprises/entrepreneurs à certains programmes spécifiques;
- de créer une fonction ou une structure interservices au niveau national, chargée d'impulser – et de coordonner – la **collecte d'informations** concernant les activités en cours;
- d'intensifier les initiatives de **diffusion des bonnes pratiques**, tant au niveau national qu'euro péen;
- de mettre en place des mécanismes en vue de l'implémentation d'un certain nombre d'**indicateurs** proposés, afin de pouvoir mesurer les progrès accomplis et définir, à terme, des **objectifs** qualitatifs et quantitatifs.
- d'instaurer un **cadre permanent pour le suivi des progrès**, à l'aide d'instruments existant déjà au niveau européen.

1. Introduction et historique

Introduction

L'Europe se doit de stimuler davantage la dynamique de l'esprit d'entreprise. Elle a besoin d'entrepreneurs plus nombreux, et davantage de nouvelles entreprises décidées à se montrer créatives et innovatrices.

Pour progresser dans cette voie, la Commission a publié le **Livre vert «L'esprit d'entreprise en Europe»**³ en vue de faire participer le plus grand nombre possible d'acteurs concernés à la définition des priorités pour l'avenir. S'appuyant sur d'abondantes données, sur des études et des analyses, et sur l'expérience d'un certain nombre de stratégies, le livre vert pose deux questions essentielles pour l'Europe: comment produire davantage d'entrepreneurs? Et comment aider davantage d'entreprises à se développer? Il ressort des réponses reçues que l'éducation est perçue comme un moyen privilégié d'inculquer aux jeunes l'esprit d'entreprise. La Commission a adopté, au titre de suivi du livre vert et sur la base de la consultation publique, un **plan d'action en faveur de l'esprit d'entreprise**⁴.

Encourager l'**esprit d'entreprise** chez les jeunes est une condition impérative de progrès – à long terme du moins – en matière d'emploi, de croissance, de compétitivité et d'innovation. L'**éducation** peut contribuer à la création d'une culture davantage entrepreneuriale.

La promotion d'aptitudes et d'attitudes entrepreneuriales constitue, au-delà de leur application à de nouvelles activités économiques, un atout pour l'ensemble de la société. L'esprit d'entreprise doit, en effet, être considéré, au sens large, comme une **attitude générale** utile dans la vie professionnelle comme dans la vie de tous les jours. Chacun peut être appelé, à un moment ou l'autre, à devenir entrepreneur, ou à adopter un comportement entrepreneurial. L'éducation doit donc avoir notamment pour objectif de développer, chez les jeunes, les **qualités personnelles** qui sous-tendent l'esprit d'entreprise, telles la créativité, le sens de l'initiative et des responsabilités, la capacité de se mesurer au risque, et l'indépendance. Ce type de comportement peut être encouragé dès l'enseignement primaire et requiert un mode d'apprentissage actif en lieu et place d'une simple assimilation des connaissances. L'éducation a des visées à long terme. Les élèves des écoles primaires et secondaires sont les citoyens – et les entrepreneurs – de demain. Au double titre de nouvelle approche de l'enseignement et de compétence de base⁵, l'esprit d'entreprise devrait être introduit dans les systèmes d'éducation dès le plus jeune âge. Il peut, en effet, être considéré – en fonction, ici également, du niveau d'enseignement – comme une dimension interdisciplinaire ou transversale, ou comme une méthode pédagogique, en plus de son statut de discipline spécifique.

³ Livre vert – *L'esprit d'entreprise en Europe*, Commission européenne, COM (2003) 27 final, 21.01.2003.

⁴ Plan d'action: *L'agenda européen de la politique de l'esprit d'entreprise*, Commission européenne, COM (2004) 70 final, 11.02.2004.

⁵ L'esprit d'entreprise est l'un des cinq domaines de «nouvelles compétences de base» identifiés par le Conseil européen de Lisbonne dans le cadre de la société de la connaissance. En mars 2001, le Conseil européen de Stockholm a approuvé treize *objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation*. Le troisième, à savoir «Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation» inclut au titre d'objectif intermédiaire «Développer l'esprit d'entreprise».

On observe dans la plupart des pays européens – à des degrés divers toutefois – un **engagement politique** des gouvernements et des ministères vis-à-vis de la promotion de l'apprentissage de l'entrepreneuriat. Cet engagement ne s'est cependant pas encore traduit par une généralisation de cette discipline dans nos systèmes d'éducation. Il s'agit d'un domaine d'action relativement nouveau pour l'Europe, et l'échange d'informations et d'enseignements tirés des expériences respectives revêt une importance cruciale à ce stade. Comme nous le verrons dans les pages suivantes, la **Commission européenne** veut contribuer activement à ce processus, et **continuera de promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux d'enseignement.**

Historique

Notre travail s'est appuyé sur les conclusions du projet «**Procédure Best**» consacré à **l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat**, lancé en juin 2001 dans le cadre du programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (2001-2005).

La **Procédure Best** a été instituée (à la demande du Conseil de Lisbonne) en vue de promouvoir les échanges de bonnes pratiques et de créer des synergies entre les processus en cours dans ce sens. Le point commun des projets relevant de la Procédure Best est l'analyse de problématiques intéressantes à la fois la Commission et les administrations nationales, afin de mieux comprendre la nature de ces questions et les efforts déployés à leur égard, et d'identifier les meilleures pratiques.

Le processus a, en définitive, pour objectif global d'encourager la réorientation des politiques des États membres et autres pays participants, l'une des caractéristiques de la méthodologie adoptée étant la réalisation conjointe des projets par la Commission et les administrations nationales concernées.

Le projet «Procédure Best» sur l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat visait à identifier les initiatives menées partout en Europe pour promouvoir l'enseignement de l'entrepreneuriat à tous les niveaux du système éducatif formel, depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Son objectif général était de parvenir à mieux comprendre la nature et la portée des mesures et des programmes existants.

Un **groupe de travail** composé d'**experts nationaux** dans ce domaine, désignés par les gouvernements de **tous les États membres de l'UE** et de **Norvège**, a été créé dans le but de réunir les compétences nécessaires, de fournir des informations et des données concernant les mesures et programmes relatifs à l'entrepreneuriat, et, enfin, d'assurer la coopération et la participation active des administrations nationales des pays concernés au projet.

Le groupe d'experts a notamment eu pour tâche de convenir d'une définition commune de «**l'enseignement de l'entrepreneuriat**». Un consensus général s'est forgé quant à l'importance d'inclure deux éléments distincts dans cette définition:

- un concept plus large d'**enseignement des attitudes et compétences entrepreneuriales**, qui comprend le développement de certaines qualités personnelles et qui n'est pas directement axé sur la création de nouvelles entreprises; et
- un concept plus spécifique de **formation à la création d'une entreprise.**

Sur la base de la définition convenue⁶, les **objectifs** de ce type d'enseignement – à adapter selon le niveau d'études – s'établissent donc comme suit:

- Promouvoir le développement de **qualités personnelles** en rapport avec l'entrepreneuriat (créativité, esprit d'initiative, prise de risque et sens des responsabilités notamment).
- Proposer une **familiarisation précoce et un contact** avec le monde des entreprises, et faire mieux connaître le rôle des entrepreneurs au sein de la collectivité.
- **Sensibiliser les apprenants à l'activité indépendante** en tant qu'option de carrière (le message étant que l'on peut devenir non seulement un salarié, mais également un entrepreneur).
- Organiser des activités fondées sur l'**apprentissage par la pratique** — gestion de mini-entreprises ou d'entreprises virtuelles par les étudiants, par exemple.
- Offrir une **formation spécifique** sur le processus de démarrage d'une entreprise (dans les écoles professionnelles ou techniques et dans les universités en particulier).

Il convient de ne pas confondre **apprentissage de l'entrepreneuriat** et **études économiques générales**. Le premier vise, en réalité, à stimuler dès le plus jeune âge les qualités personnelles qui sous-tendent la démarche entrepreneuriale, ou à encourager l'activité indépendante en tant qu'option de carrière. Même si les deux concepts se recoupent partiellement – enseignement aux élèves du primaire de notions élémentaires concernant le fonctionnement de l'économie et le rôle des entrepreneurs, ou enseignement de la gestion dans l'enseignement supérieur, notamment – l'esprit d'entreprise doit être considéré comme une approche novatrice et interdisciplinaire, comme une méthode pédagogique ou comme une discipline à part entière, en fonction, ici également, du niveau d'études considéré.

Un **rapport du groupe d'experts**, adopté en **novembre 2002**, formule une série de recommandations dans la perspective de développements ultérieurs.

L'analyse effectuée dans le cadre du projet «Procédure Best» sur l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat⁷ conclut comme suit:

«Bien que de nombreuses activités soient actuellement mises en œuvre dans tous les niveaux d'enseignement, nombre d'entre elles ne sont pas intégrées dans les programmes et ne s'inscrivent pas dans un cadre cohérent. Les initiatives sont souvent isolées, prises par des institutions à titre individuel, par des partenariats ou des autorités locales. Elles sont fréquemment pilotées par des acteurs externes et non par le système éducatif lui-même. Le plus souvent, l'entrepreneuriat est enseigné en tant que matière à part ou est considéré comme une activité périscolaire».

⁶ La définition complète formulée par les experts se trouve dans leur rapport de novembre 2002, qui peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:

http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/training_education/index.htm

⁷ Rapport final du groupe d'experts (novembre 2002).

«De ce fait, **la plupart des élèves n'ont pas encore la possibilité de suivre des cours ou des programmes portant sur l'entrepreneuriat**».

Un **suivi** de ce projet «Best Procedure» a démarré immédiatement après la publication du rapport, et ce sont les résultats de cette activité que nous présentons aujourd'hui.

Dans son **rapport de novembre**, le groupe d'experts identifiait un certain nombre de domaines clés dans lesquels une action complémentaire pouvait être envisagée. Les recommandations suivantes y étaient plus particulièrement formulées dans la perspective du développement d'une initiative stratégique et de la définition d'un cadre général pour la mise en œuvre de la seconde partie de l'activité, à savoir l'analyse proposée dans le présent document:

- *Le cas échéant, l'importance de l'éducation à l'entrepreneuriat devra être reconnue par le **programme d'études national**, de sorte que les programmes spécifiques dans ce domaine aient une base juridique et une justification, et puissent être mis en œuvre à l'intérieur d'un cadre adéquat. Cette démarche contribuera largement au renforcement de la motivation des écoles et des enseignants vis-à-vis de ce type d'initiatives.*
- *Davantage d'initiatives et de programmes dans **l'enseignement primaire** – faisant appel à une approche plus souple de l'entrepreneuriat (voir la définition concertée de l'enseignement de l'entrepreneuriat) – doivent être mises au point et diffusées largement dans les écoles.*
- ***L'expertise et les programmes internationaux** dans le domaine de l'éducation à l'entrepreneuriat (...) doivent être diffusés plus largement, car ils peuvent constituer un excellent point de départ pour de nouvelles initiatives prises au niveau national ou local et/ou à titre individuel par certains établissements d'enseignement.*
- *Les méthodes reposant sur **l'apprentissage par la pratique**, y compris la création de **mini-entreprises** par les élèves, doivent être davantage soutenues et être généralisées à tous les niveaux d'éducation.*
- *La **formation spécifique des enseignants** doit être sensiblement renforcée, car son insuffisance actuelle constitue un obstacle majeur à la réalisation de programmes et d'activités en matière d'entrepreneuriat. Faute d'une formation, d'une motivation et d'un soutien permanents des enseignants, les progrès accomplis dans ce domaine resteront limités.*
- *Il convient d'instituer à l'échelon national (ou régional) un **cadre général** pour l'éducation à l'entrepreneuriat dans lequel des initiatives spécifiques puissent être élaborées, de manière à ce qu'elles s'inscrivent dans le long terme, qu'elles soient durables et qu'elles aient, à terme, un véritable impact. Les mesures existantes doivent être intégrées dans une stratégie d'ensemble pour la promotion de l'entrepreneuriat. Il y aura lieu de faire en sorte que les programmes et les cours soient accessibles à l'ensemble des élèves, quel que soit leur niveau d'enseignement et l'orientation de leurs études.*
- *Bien que les bonnes pratiques doivent être adoptées sur une base volontaire, il importe que les **engagements politiques se traduisent en actions concrètes**. Celles-ci peuvent prendre la forme d'une modification du programme d'études national si le système éducatif est centralisé et/ou d'une aide et d'incitations si les*

*écoles sont libres de définir leur propre programme. La palette des **mesures de soutien** visant à encourager les écoles à s'engager dans l'éducation à l'entrepreneuriat peut notamment inclure: la mise à disposition de fonds, de conseils et de matériel pédagogique, la promotion des contacts avec les entreprises locales, etc.*

- *Il est crucial, pour les futures actions publiques dans ce domaine, que des **données quantitatives objectives, complètes et précises** soient établies. Sans elles, il sera difficile de suivre les progrès réalisés en Europe au cours des prochaines années. Les administrations nationales, la Commission européenne et toutes les organisations concernées sont appelées à améliorer leurs efforts dans ce sens. En particulier, un **plan d'action** pour la collecte de données doit être défini au niveau national par chaque pays.*

2. Objectifs et méthodologie

L'objectif de l'étape suivante du projet consistait à identifier, sur la base des principales observations, conclusions et recommandations présentées dans le **rapport de novembre 2002**, des actions concrètes permettant de progresser dans la promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat, et à proposer des instruments facilitant le suivi des progrès accomplis.

Cette activité étant ouverte aux **pays adhérents et candidats**, la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie et la Turquie ont décidé de s'y associer. L'Islande y a également participé. Ainsi donc, les 15 États membres de l'UE, 2 pays de l'AELE/EEE (Norvège et Islande) et 9 pays adhérents et candidats ont pris part à ce second volet du projet.

Un **groupe d'experts** a été institué pour la mise en œuvre de ce suivi. Il comprenait, outre la plupart des experts du précédent projet «Procédure Best», confirmés dans cette fonction en vue d'assurer la continuité avec la première étape, un expert officiellement désigné par chacun des nouveaux pays participants (*la liste complète des experts figure en pages 4 et 5*).

Au-delà de la mise à disposition de leurs compétences et du rassemblement des informations nécessaires, les experts ont joué un rôle actif dans le pilotage du débat intervenu au sein de leurs administrations nationales à propos de l'éducation à l'entrepreneuriat, et ont assuré le lien entre différents services pour renforcer, si nécessaire, la coordination des stratégies en jeu.

Les recommandations présentées en novembre 2002 définissaient une série d'aspects essentiels au développement de l'éducation à l'entrepreneuriat en Europe. Elles nous ont servi, pour la plupart, de base de référence pour mesurer les récentes avancées au plan national, et pour formuler les actions requises à l'avenir. Il convient de rappeler ici que les politiques en matière d'éducation et de formation relèvent – en vertu du Traité – de la compétence des États membres, et que les institutions européennes jouent, en la matière, un rôle de coordination et de stimulation. La méthode ouverte de coordination définie par le Conseil de Lisbonne insiste sur ce rôle, qui implique l'encouragement aux échanges de bonnes pratiques et l'application d'instruments tels que l'étalonnage (*benchmarking*) et le suivi des progrès.

La plupart des mesures nécessaires doivent donc être prises au **niveau national ou régional, voire même local**. Mais la **Commission européenne** peut, dans son rôle de coordination, apporter un soutien précieux à ces politiques nationales.

En ce qui concerne la **méthodologie**, une série de questions clés, émanant des recommandations susmentionnées, ont été posées aux experts – et, par leur intermédiaire, aux administrations nationales – à l'aide d'un premier questionnaire. Un second questionnaire leur a été adressé, suivant le même principe, à propos de l'élaboration de mesures concrètes pour l'avenir. Les réponses demandées ont souvent nécessité, au niveau national, une coopération interservices entre différents ministères (et entre les ministères de l'Économie/Industrie et de l'Éducation en particulier).

De manière plus précise, les **objectifs** poursuivis par le présent projet s'établissent comme suit, et déterminent largement la structure du rapport:

- Évaluer les progrès accomplis suite aux recommandations formulées dans le rapport précédent, et tenter d'anticiper les développements futurs.
- Présenter des exemples de stratégies ou de mesures nationales (ou régionales) actuellement appliquées à la promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat.
- Préciser les initiatives stratégiques requises dans ce domaine.
- Proposer des indicateurs pour d'éventuels objectifs nationaux volontaires, par rapport auxquels les progrès peuvent être mesurés.
- Suggérer une méthodologie pour le suivi des progrès à l'échelon européen, en recourant le plus largement possible aux instruments existants.
- Formuler des recommandations complémentaires et davantage ciblées en vue d'actions futures.

Si le projet «Procédure Best» sur l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat a abordé tous les niveaux du système éducatif depuis l'école primaire jusqu'à l'université, la seconde étape se concentre davantage sur les **niveaux primaire et secondaire**, y compris les écoles professionnelles. Deux raisons, outre une nécessité générale de cibler les efforts et d'assurer la cohérence et la visibilité des résultats, sous-tendent cette option: l'autonomie considérable dont jouissent les universités dans le choix des cours et des programmes qu'elles proposent, et le fait qu'elles organisent de leur propre initiative un certain nombre d'activités. C'est aux niveaux inférieurs de l'enseignement qu'un effort plus intensif et mieux coordonné doit être déployé, et que les politiques adoptées peuvent influencer les activités présentes et futures. Le rôle majeur que les écoles primaires et secondaires peuvent jouer dans la présentation et la diffusion précoces des principes, des attitudes et des compétences en matière d'entrepreneuriat, de même que les objectifs spécifiques de ce type d'enseignement, ont été mis en évidence par le projet «Procédure Best» sur l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat.

S'appuyant sur les principales observations et conclusions de l'initiative précédente, et dans la ligne des recommandations proposées par le groupe d'experts, notre analyse a plus particulièrement porté sur les aspects suivants:

- le **programme d'études national**;
- l'initiation dès **l'enseignement primaire**;
- le rôle des **réseaux internationaux et des ONG**, et des programmes basés sur **l'apprentissage par la pratique** (création d'entreprises gérées par les étudiants, par exemple);
- l'offre d'une **formation à l'intention des enseignants**;
- un **cadre** éventuel pour l'éducation à l'entrepreneuriat;
- la traduction de l'engagement politique en **actions concrètes**;
- des exemples de **stratégies** et **mesures** nationales (ou régionales);
- la **collecte de données** au niveau national;

- la proposition d’indicateurs pour d’éventuels **objectifs nationaux**, à poursuivre sur une base volontaire;
- une **méthodologie** pour l’avenir, y compris la mise en place d’un mécanisme autonome et permanent pour le suivi des progrès;
- l’engagement, l’orientation de la politique et les **perspectives d’avenir** au plan national.

Notre rapport a pour ambition de **mettre en évidence des mesures et stratégies permettant de progresser dans ce domaine**, et de proposer des actions concrètes à développer, à différents niveaux, dans un cadre européen.

Les objectifs communs et les recommandations plus spécifiques formulés par le groupe de travail des experts nationaux, coordonnés par la Commission et soutenus par les autorités nationales, devront être réalisés ou mis en œuvre à tous les niveaux: national, régional et local, mais également européen. La Commission fera appel, à cette fin, aux instruments et processus déjà instaurés dans le cadre de la «méthode ouverte de coordination», afin d’assurer la coordination de ses différents services.

Une nouvelle initiative spécifique⁸, consacrée à l’analyse de programmes basés sur la création de **mini-entreprises** par les étudiants (dans l’enseignement secondaire plus spécialement), a démarré en janvier 2004. Le projet «Procédure Best» sur l’éducation et la formation à l’entrepreneuriat présente les programmes prévoyant la création et la gestion de mini-entreprises pendant une année scolaire comme des exemples de bonnes pratiques. D’autres programmes fondés sur l’expérience concrète et l’apprentissage par la pratique, y compris la participation à une entreprise d’entraînement ou virtuelle, ont été également mis en évidence. La Commission - en collaboration avec les autorités nationales et les réseaux internationaux qui promeuvent ces programmes – poursuivra l’étude de différentes formules et de différents modèles inspirés de ces méthodes, dans le but de mettre en lumière un certain nombre d’exemples concrets et de facteurs de réussite; d’établir de quelle manière les pouvoirs publics soutiennent la mise en œuvre de ces programmes, et quelle est la contribution des entreprises; de sensibiliser le public; etc.

⁸ Nouveau projet «Best Procedure» sur les mini-entreprises dans l’enseignement secondaire.

3. Aperçu des développements en cours dans les domaines clés identifiés

Les conclusions et **recommandations** du projet «**Procédure Best**» achevé en novembre 2002 visaient un certain nombre d'aspects jugés déterminants pour faire progresser l'éducation à l'entrepreneuriat en Europe. La troisième section de notre rapport, qui vise à suivre les évolutions récemment intervenues au niveau national, à mettre en évidence les mesures à prendre et à esquisser des perspectives d'avenir, s'articule autour de quelques-uns de ces **domaines clés**, à savoir:

- *le programme d'études national*
- *l'initiation dès l'enseignement primaire*
- *les réseaux internationaux et les programmes basés sur l'apprentissage par la pratique*
- *la formation des enseignants*
- *la création d'un cadre général*
- *la traduction de l'engagement politique en mesures concrètes*
- *la collecte de données quantitatives*

Des informations complémentaires concernant des **initiatives** et **programmes** spécifiquement axés sur la promotion de l'enseignement de l'entrepreneuriat en Europe sont fournies dans le **rapport de novembre 2002**⁹.

L'analyse développée ci-après se concentre sur des stratégies générales, ou sur des mesures à appliquer par les pouvoirs publics en concertation avec l'ensemble des autres acteurs concernés (écoles, associations et ONG, entreprises, etc.).

Un aperçu des récentes initiatives prises dans ce domaine est également proposé dans les **rapports nationaux**¹⁰ présentés par les États membres de l'UE, la Norvège, et les pays adhérents et candidats dans le cadre de la **Charte européenne des petites entreprises**.

3. 1. Programme d'études national

- *Le cas échéant, l'importance de l'éducation à l'entrepreneuriat devra être reconnue par le **programme d'études national**, de sorte que les programmes spécifiques (...) puissent être mis en œuvre à l'intérieur d'un cadre adéquat (...)*

Il convient de souligner tout d'abord qu'il n'existe pas toujours de programme national d'études, puisque dans certains États fédéraux (**Belgique et Allemagne**, par exemple), la politique de l'éducation a été décentralisée vers les régions ou les États fédérés. De même, il n'y a pas de programme réglementé pour l'ensemble du **Royaume-Uni**.

⁹ Rapport du groupe d'expert de novembre 2002:

http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/training_education/index.htm

¹⁰ Tous les rapports sur la mise en œuvre (2003) peuvent être consultés sur Internet à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/charter/reports.htm

Les programmes en matière d'entrepreneuriat sont, le plus souvent, développés en tant qu'activités périscolaires, que ce soit au niveau de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire.

Le fait que ces activités soient principalement – ou exclusivement – organisées dans le cadre périscolaire est généralement perçu, dans les pays concernés, comme un frein à leur diffusion et à leur accessibilité.

À l'échelon du **primaire**, l'inclusion explicite de l'entrepreneuriat dans le programme national reste exceptionnelle, même en donnant un sens large au concept (*voir la définition en page 8 et dans le rapport de novembre 2002*). Tel est cependant le cas en **Finlande**, au **Luxembourg**, en **Norvège**, en **Islande**, dans une certaine mesure, et en **Espagne** (à partir de 2004-2005). Dans un certain nombre de pays (**Autriche**, **Danemark** et **Suède** notamment), le programme national prévoit le développement de compétences non techniques pouvant être considérées comme une condition préalable à l'acquisition d'aptitudes entrepreneuriales. Des informations plus précises sont fournies au point 3.2, consacré à l'enseignement primaire.

À l'échelon du **secondaire**, plusieurs disciplines peuvent servir – à l'initiative des écoles et des enseignants – à l'apprentissage de l'entrepreneuriat. En effet, **dans la plupart des pays, le programme national poursuit des objectifs assez larges** et permet, dès lors, en théorie du moins, le développement d'activités axées sur l'entrepreneuriat. La quasi-totalité des pays signalent d'ailleurs que la formulation actuelle de leur programme national rend l'enseignement d'attitudes entrepreneuriales parfaitement possible. Mais cela ne suffit pas. Car, tout en étant réalisables, les activités orientées vers l'acquisition d'un esprit d'entreprise ne sont, le plus souvent, **ni exigées, ni encouragées**. Les principaux obstacles sont l'absence de matériel pédagogique, le manque de motivation des enseignants et l'inexistence de formation spécifique à leur intention. Étant donné que les enseignants jouissent d'une certaine liberté dans le choix des thèmes, il convient d'envisager des mesures d'encouragement et de soutien qui impliquent, par exemple, les directeurs d'établissements. La mise au point de ce type de cursus demande, de la part des enseignants, un immense effort, qui dépasse souvent le cadre de leur activité scolaire normale et qui n'est pas suffisamment reconnu.

La plupart des experts nationaux conviennent que, même s'il permet de développer des activités d'entrepreneuriat, le programme national n'encourage pas assez les enseignants et les écoles dans cette voie (une opinion différente est exprimée par l'**Autriche, la Bulgarie, la Norvège, la Turquie et le Royaume-Uni**). L'aménagement du programme national n'est donc pas perçu, dans la plupart des pays, comme le problème principal - la priorité devant plutôt aller à l'instauration de mesures d'incitation et d'une formation spécifique à l'intention des enseignants (*voir les points 3.4 et 3.6, et la section 5 pour des exemples concrets*).

Dans un nombre restreint de pays, l'entrepreneuriat figure explicitement dans le programme national de l'enseignement secondaire général; tel est notamment le cas en **Finlande**, en **Pologne** et en **Norvège**, de même qu'en Espagne à partir de 2004-2005. En **Irlande**, le programme d'études intègre des activités entrepreneuriales impulsées par des organismes extérieurs. Il s'agit d'un bon exemple d'intégration d'initiatives indépendantes dans le cursus: les différentes activités proposées forment, en effet, un ensemble (*package*) regroupant des programmes officiels et des initiatives gérées par le secteur privé ou par des partenariats. Au plan régional, dans le Länd du

Brandebourg (**Allemagne**), le programme recommande que les élèves participent à une mini-entreprise en 9^{ème} ou 10^{ème} année.

Des mesures d'**incitation** n'en restent pas moins nécessaires, même lorsque l'entrepreneuriat est intégré, à titre de concept ou de matière, dans le programme d'études. En réalité, ce type d'activité n'est généralement pas obligatoire, et les écoles peuvent très bien décider de ne pas l'organiser. Étant donné, en outre, que l'éducation à l'entrepreneuriat est présentée aux étudiants comme une matière facultative, les enseignants ne sont pas tenus de suivre de formation spécialisée – sans compter que cette formation n'est pas dispensée partout. C'est donc la motivation personnelle de l'enseignant qui l'incitera, ou non, à s'engager dans ce type d'activité.

L'inclusion explicite de l'entrepreneuriat dans le programme d'enseignement principal est plus fréquente dans les écoles professionnelles du niveau secondaire (tel est le cas en **Autriche, Bulgarie, Finlande, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Espagne et Turquie**).

En **Autriche**, l'entrepreneuriat a été introduit dans le programme des établissements de formation professionnelle, soit en tant que matière obligatoire, soit en tant que matière facultative. Les établissements de l'enseignement secondaire spécialisés en formation économique et commerciale mettent un accent tout particulier sur l'entrepreneuriat et sur le démarrage d'entreprises. En **Espagne**, l'activité indépendante constitue l'un des objectifs explicites de la formation professionnelle initiale, avec la possibilité d'adapter le contenu des programmes à l'environnement local.

Une révision du programme national d'études est en cours, ou envisagé, dans quelques pays. En **Bulgarie** (pays qui coopère avec l'**Autriche** dans le cadre d'un accord bilatéral), le cursus des établissements de formation professionnelle non économique inclut l'entrepreneuriat depuis l'automne 2003. En **République tchèque**, une réforme du programme national va être adoptée, pour tous les niveaux de l'enseignement scolaire, par le ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports. L'éducation à l'entrepreneuriat sera donc intégrée au cursus, permettant ainsi aux écoles d'organiser des activités et programmes spécifiques. Au **Danemark**, l'inclusion de l'entrepreneuriat dans le programme des écoles professionnelles du niveau secondaire se prépare pour 2004. En **Finlande**, le nouveau programme national de base, qui sera adopté d'ici 2006, fait de l'entrepreneuriat un thème intégré qui sera mis en œuvre par les écoles: le processus sera finalisé en 2006 dans l'enseignement élémentaire (obligatoire) et en 2005 dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En **Irlande**, les autorités nationales réexaminent le programme du cycle inférieur (*Junior*) et supérieur (*Senior*) de l'enseignement post-primaire, mais les décisions quant à l'inclusion d'une éducation à l'entrepreneuriat, et son contenu éventuel, n'ont pas encore été communiquées. En **Lituanie**, des changements sont attendus dans le cadre de la stratégie à long terme actuellement développée par le ministère de l'Éducation en matière de formation économique. Au **Portugal**, une recommandation a récemment été formulée par le Président, et le ministère de l'Éducation étudie la question. En **Espagne**, la loi organique 10/2002 sur la qualité de l'Éducation vise à promouvoir l'entrepreneuriat en tant que matière de base dans l'enseignement général au niveau primaire et secondaire, et une révision du programme national d'études a été entreprise dans ce sens. L'application concrète relèvera néanmoins des régions autonomes.

Conclusions:

Il existe un certain nombre d'exemples récents de **révision du programme national d'études** en vue d'y intégrer l'entrepreneuriat en tant que matière de base. Mais rares sont les cas où ce processus a donné lieu à un réaménagement cohérent du programme à tous les niveaux du système éducatif.

La démarche a concerné, le plus souvent, la formation professionnelle initiale au niveau de l'enseignement secondaire.

La révision du programme national d'études peut être une première étape importante, mais la nécessité d'une telle mesure varie d'un cas à l'autre. En tout état de cause, elle ne sera pas intrinsèquement suffisante, et devra s'accompagner de la mise en œuvre de **mesures de soutien**. Même ancré dans le programme national, l'enseignement de l'entrepreneuriat doit être encouragé. Il convient donc de sensibiliser les autorités éducatives et les écoles – en ce compris les chefs d'établissement, voire même les parents – à l'esprit d'entreprise, et de le faire reconnaître comme une compétence de base.

3.2. Initiation dès l'enseignement primaire

- *Davantage d'initiatives et de programmes dans l'enseignement primaire – faisant appel à une approche plus souple de l'entrepreneuriat (...) – doivent être mises au point et diffusées largement dans les écoles.*

Le programme national d'études d'un certain nombre de pays encourage apparemment des formes actives d'apprentissage et vise notamment à développer, chez les enfants, des qualités personnelles telles que la créativité et l'esprit d'initiative, ou l'innovation (**Autriche, Danemark, Islande, Norvège et Suède**, entre autres).

Les exemples d'un enseignement portant plus spécifiquement sur l'entrepreneuriat au travers de programmes qui aident à comprendre, dès le plus jeune âge, le rôle des entrepreneurs dans notre société, ou qui conjuguent créativité, innovation et une approche simple de l'entreprise (ventes de produits à d'autres élèves, réalisation d'études de cas, jeux d'entreprises, etc.) sont beaucoup plus rares. En dehors d'initiatives nationales et locales isolées dans ce sens, quelques programmes ont été développés à l'échelle nationale par des organisations externes ou des réseaux du type *Junior Achievement - Young Enterprise*.

L'entrepreneuriat est implicitement inclus dans le programme de l'enseignement primaire de quelques pays (**Finlande, Luxembourg, Norvège et Espagne** (à partir de 2004-2005)). En **Finlande**, le nouveau programme de base actuellement mis en œuvre (fin du processus prévu en 2006) prévoit l'entrepreneuriat en tant que discipline horizontale. En **Lettonie**, ce concept sera introduit dès 2004 dans le cadre des sciences sociales (matière obligatoire).

De manière générale, **les initiatives ou programmes de grande envergure émanant des autorités éducatives restent peu nombreuses à ce niveau d'enseignement.**

Au **Luxembourg**, le programme obligatoire de français consacre, en sixième année de **toutes les écoles primaires**, une unité complète au démarrage d'une activité commerciale en s'appuyant sur une bande dessinée intitulée «*Boule et Bill créent une entreprise*». Des exercices sont développés par les élèves à partir du manuel (*des informations complémentaires sont fournies au point 4.5*).

L'**Islande** met pour sa part l'accent sur l'**innovation** par le biais du Prix des jeunes inventeurs, intégré dans le programme national et impliquant un tiers environ des écoles primaires. Cette initiative a démarré en 1991, et le nombre d'établissements participants augmente chaque année. En dépit de la priorité accordée à l'aspect créativité et innovation, quelques écoles ont saisi l'occasion de ce programme pour offrir une formation plus large concernant la création et la gestion d'une entreprise (*voir informations complémentaires au point 4.8*).

Au **Royaume-Uni**, et plus spécifiquement en **Écosse**, le programme «Schools Enterprise» (partenariat entre l'Exécutif écossais et les entreprises) a pour objectif d'offrir à **tous les élèves de l'enseignement primaire** deux expériences d'entreprise au moins au cours de leur scolarité primaire. Ce programme couvre une série d'activités qui, organisées en classe, font partie intégrante du programme d'études (*voir informations complémentaires au point 4.7*).

En **Slovénie**, l'enseignement de l'entrepreneuriat prend la forme, au niveau des écoles primaires, d'un «Programme de développement de la culture entrepreneuriale et de la créativité chez les jeunes» réalisé par le Centre pour la promotion des petites entreprises et financé par différents ministères. Un total de 123 établissements de l'enseignement primaire (sur les 450 que compte la Slovénie) participent à des «**cercles entrepreneuriaux**». Une formation est prévue à l'intention des enseignants et des mentors.

Les programmes encouragés par des réseaux internationaux et des ONG (tel *Junior Achievement - Young Enterprise*) sont très présents au niveau de l'enseignement primaire (*voir le point 3.3*). Ils constituent, dans un certain nombre de pays (**Estonie, Lettonie et Lituanie**, notamment) l'activité la plus importante – et de loin – en matière d'entrepreneuriat dans le primaire, voire même la seule (**République tchèque, Hongrie**). Cette situation est assez caractéristique des pays adhérents et candidats d'Europe centrale et orientale.

Il ressort des informations reçues que les **principaux instruments** ou méthodologies appliqués à ce niveau d'enseignement sont la réalisation de projets, les visites en entreprise (ou la visite d'entrepreneurs dans les écoles), et l'apprentissage par le jeu. Les mini-entreprises sont également utilisées dans les écoles primaires.

Les plans nationaux visant à renforcer la présence de l'entrepreneuriat dans les écoles primaires restent l'exception et comptent, le plus souvent, sur les activités du programme *Junior Achievement - Young Enterprise* (dans les pays adhérents et candidats d'Europe centrale et orientale en particulier). L'intensification de cette action *JO-YE* au sein des écoles est d'ailleurs prévue dans plusieurs pays (**Hongrie, Lettonie et Lituanie**, par exemple). La **Grèce**, où l'effort visant à introduire l'enseignement de l'entrepreneuriat ne couvre pas, à l'heure actuelle, les écoles primaires, projette pour sa part d'étendre les programmes *Junior Achievement* à ce niveau.

Peu de stratégies significatives, en dehors des activités impulsées par ces réseaux internationaux externes, sont aujourd'hui planifiées dans les pays couverts par l'enquête – hormis quelques exceptions – pour intensifier les initiatives liées à la promotion de l'esprit d'entreprise. Le cas du **Royaume-Uni (Écosse)** a déjà été cité. En **Finlande**, le nouveau programme de base permettra d'élargir ce type d'activité dans les écoles. En **Norvège**, les programmes *JA-YE* devraient se multiplier au cours des prochaines années grâce au soutien financier de différents ministères. En **Slovénie**, il existe un projet d'intégrer les «cercles entrepreneuriaux» dans le système scolaire. Des stratégies ou plans pour l'avenir sont également à l'étude en **Autriche**, en **Irlande** et en **Lituanie**.

Il existe en **République tchèque**, en **Finlande** et en **Espagne** des plans concrets destinés à modifier le programme d'études au niveau de l'enseignement primaire et à y inclure l'entrepreneuriat.

En **Espagne**, un arrêté royal de juin 2003 établissant des cours communs dans l'enseignement primaire (6 à 12 ans) a été adopté. Le développement des connaissances et aptitudes liées à l'entrepreneuriat a été intégré à deux matières, en l'occurrence la géographie et l'histoire.

Conclusions:

Il est impératif de faire mieux comprendre les objectifs de l'enseignement de l'entrepreneuriat au niveau primaire, de même que l'importance d'encourager, dès le plus jeune âge, la créativité, l'innovation et un premier contact avec le monde des entreprises. L'analyse actuelle montre que les efforts menés dans ce sens par les administrations publiques restent, dans le plupart des cas, **encore insuffisants** et qu'il subsiste parfois un **manque de sensibilisation** ou, tout simplement, que ce secteur spécifique n'est **pas considéré comme une priorité**.

Les **programmes internationaux** pourraient être utilisés et financés de manière plus intensive à cette fin. Le programme *Junior Achievement*, par exemple, offre des méthodes qui ont déjà fait leurs preuves et qui peuvent être aisément appliquées par les écoles en raison notamment de leur capacité d'adaptation au contexte local.

Des plans à long terme doivent être élaborés dans le droit fil des objectifs futurs de l'enseignement. Il conviendrait de veiller, en outre, à la **diffusion des bonnes pratiques existantes**, afin de montrer ce qui peut être accompli au niveau de l'enseignement primaire, et de motiver davantage les pouvoirs publics, les écoles, les enseignants et les parents.

3.3. Réseaux internationaux et programmes basés sur l'apprentissage par la pratique

- ***L'expertise et les programmes internationaux dans le domaine de l'éducation à l'entrepreneuriat (...) doivent être diffusés plus largement (...) Les méthodes reposant sur l'apprentissage par la pratique, y compris la création de mini-entreprises par les élèves, doivent être davantage soutenues et être généralisées à tous les niveaux d'éducation.***

Un certain nombre de **réseaux internationaux et d'ONG** font actuellement la promotion de l'apprentissage de l'entrepreneuriat auprès des jeunes de toute l'Europe, par le biais de partenariat avec des entreprises et grâce à l'aide du secteur public. Au niveau de l'enseignement primaire et secondaire¹¹, plusieurs organisations nationales encouragent – sous l'égide de réseaux tels que *Junior Achievement-Young Enterprise (JA-YE)* et *EUROPEN* – des programmes scolaires basés sur une approche précoce du monde de l'entreprise et sur le concept de l'apprentissage par la pratique, au travers notamment d'études de cas, de mini-entreprises et d'entreprises d'entraînement.

C'est ainsi que la quasi-totalité des pays couverts par notre enquête signalent l'application de programmes *Junior Achievement-Young Enterprise* au niveau de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur.

Le réseau *Junior Achievement-Young Enterprise (JA-YE Europe)*¹², qui réunit des organisations sans but lucratif de 37 pays européens, vise à favoriser une attitude entrepreneuriale de la part des jeunes étudiants. Entre autres activités, les membres de «*JA-YE Europe*» organisent, au niveau national, des programmes scolaires basés sur l'apprentissage par la pratique qui amènent les étudiants à créer et à gérer une mini-entreprise pendant la durée de l'année scolaire. Il s'agit d'entreprises réelles qui, opérant dans un environnement protégé, produisent et vendent de véritables produits ou services. D'autres programmes *JA-YE* ont été mis au point pour l'enseignement primaire et secondaire, étant entendu que les universités peuvent y prendre part. Des événements européens sont régulièrement organisés¹³.

Une *entreprise d'entraînement* est une méthode de formation qui repose sur la simulation de la vie d'une entreprise, afin d'étudier son évolution et les facteurs de sa réussite. Les étudiants planifient et mettent en œuvre un système d'exploitation et gèrent l'entreprise comme si elle était réelle. Ils assument différents rôles (administrateur délégué, directeur des ventes, marketing, comptabilité, etc.) en fonction de l'organisation de la firme. Une rotation est prévue, de manière à ce que les étudiants puissent occuper différentes fonctions. Chaque entreprise d'entraînement a une entreprise réelle comme mentor. L'organisation coordinatrice au plan mondial de cette éducation fondée sur la simulation d'entreprise est *EUROPEN*¹⁴.

Dans un certain nombre de pays (**République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie, Hongrie et Pologne** notamment), les programmes *Junior Achievement* constituent – et de loin – la principale activité actuellement organisée pour promouvoir l'entrepreneuriat au niveau de **l'enseignement primaire**. Tel est plus particulièrement

¹¹ D'autres réseaux, tels que *JADE* (Confédération européenne des *Junior Enterprises*), encouragent l'enseignement de l'entrepreneuriat au niveau universitaire.

Les réseaux internationaux «*Young Enterprise Europe*» et «*Junior Achievement*» ont fusionné en septembre 2002. Il est sans doute utile de préciser que les programmes *Junior Achievement* sont spécialement conçus pour les écoles primaires et généralement fondés sur une familiarisation précoce avec le monde des entreprises, sur des études de cas et sur un apprentissage par le jeu, tandis que les programmes *Young Enterprise* sont destinés aux établissements secondaires (et parfois universitaires) et que leur principal outil pédagogique est la mini-entreprise, à savoir une méthode qui permet aux étudiants de créer et de gérer une entreprise pendant une année scolaire.

¹³ www.ja-ye.org

¹⁴ www.europen.info

le cas dans les pays adhérents et candidats d'Europe centrale et orientale, où ils permettent de remédier rapidement à l'absence de toute tradition de participation à des programmes internationaux orientés vers la formation économique et l'esprit d'entreprise.

En **Estonie**, par exemple, le *programme Junior Achievement K-6*¹⁵ est dispensé dans la moitié environ des écoles primaires. Les élèves apprennent en jouant et leurs attitudes sont façonnées de manière à les rendre plus entrepreneuriales. Ces leçons sont très appréciées par les enfants, ce qui renforce leur motivation vis-à-vis de l'apprentissage scolaire. Certains éléments de ce programme sont d'ailleurs progressivement intégrés au programme principal, et sont également enseignés sous diverses formes à l'école primaire. La plupart des élèves ont ainsi une première approche de la démarche entrepreneuriale.

La contribution des programmes promus par ces réseaux (mini-entreprises surtout) est également significative dans l'**enseignement secondaire** de la plupart des pays européens (**Belgique, Estonie, Norvège, Suède, Royaume-Uni**, pour ne citer que quelques exemples).

Il convient de noter que, même s'il arrive qu'elles soient soutenues par les autorités en charge de l'éducation, ces activités ne sont pas impulsées par le système éducatif proprement dit, mais par des acteurs extérieurs (membres du réseau *JA-YE*, partenaires du monde économique, etc.). En plus d'assurer la gestion de programmes spécifiques en milieu scolaire, ces organisations peuvent être le catalyseur de changements au niveau des politiques nationales dans le domaine de l'enseignement. Ainsi en **Estonie**, *Junior Achievement* et la Fondation pour la réforme de la formation professionnelle préparent actuellement un programme d'entrepreneuriat destiné aux écoles professionnelles (y compris des mini-entreprises), qu'ils comptent faire approuver par le ministère de l'Éducation et des Sciences.

Des programmes tels que *Junior Achievement - Young Enterprise* contribuent par ailleurs à l'organisation, dans un certain nombre de pays, d'une formation spécifique à l'intention des enseignants.

La méthodologie basée sur la simulation d'entreprises s'est, elle aussi, bien développée dans plusieurs pays (**Autriche, Bulgarie, République tchèque et Finlande** notamment), en particulier dans les établissements d'enseignement secondaire de la filière professionnelle.

L'**Autriche** a intégré les entreprises d'entraînement dans le programme officiel des établissements secondaires du cycle moyen et supérieur, ainsi que dans les écoles de commerce, en tant que matière obligatoire ou facultative selon les cas. Ce ne sont pas moins de 1 200 entreprises de ce type qui ont été gérées en Autriche, depuis plus de 13 ans, dans le cadre des divers programmes et sous l'égide du *Centre de service des entreprises d'entraînement autrichiennes* (ACT). Ces entreprises développent, sur la base d'une simulation fidèle, la réflexion et la démarche entrepreneuriales.

¹⁵ Il s'agit d'un programme américain adapté au contexte local. Des informations complémentaires peuvent être consultées sur le site Web international *JA*: www.jaintl.org

Dans le domaine des **mini-entreprises** et des **firmes d'entraînement** ou **virtuelles**, ce sont les réseaux internationaux du type **JA-YE**, **EUROPEN**, etc.¹⁶ qui assurent la promotion des programmes les plus significatifs et les plus répandus. Dans certains pays, telle la **Belgique**, seuls les membres de ces organisations proposent des programmes basés sur des entreprises gérées par les étudiants. Il existe un certain nombre de programmes nationaux, mais ils sont généralement mis en œuvre à plus petite échelle. L'**Irlande** fait exception avec plusieurs programmes nationaux appliquant la méthode des mini-entreprises (*Transition Year Programme* et *LCA* notamment). En **Allemagne**, le programme *JUNIOR* a été mis au point en collaboration avec *Young Enterprise Europe*, et d'autres programmes sont organisés au niveau de régions particulières. Dans un certain nombre de pays, tels que la **France** et l'**Espagne**, des programmes spécifiques, fondés sur le même principe, rencontrent un vif succès à l'échelon régional: «*Apprendre à Entreprendre*» dans le Nord-Pas de Calais et «*Empresa Joven Europea*» dans les Asturies, par exemple (*des informations complémentaires sont fournies au point 4.6*).

Il existe des données quantitatives concernant la participation des écoles et des étudiants à ces programmes. Ainsi en **Suède**, au cours de l'année scolaire 2001-2002, 10% de l'ensemble des classes du cycle supérieur de l'enseignement secondaire ont pris part au programme *Young Enterprise*, soit près de 10 000 élèves gérant 2500 mini-entreprises. En **Estonie**, la moitié environ de toutes les écoles primaires ont une activité *Junior Achievement*, et 10% environ des écoles secondaires appliquent la méthodologie des mini-entreprises.

Ces programmes bénéficient, dans plusieurs pays, d'une aide financière non négligeable de la part des pouvoirs publics; tel est notamment le cas en **Autriche**, en **Allemagne**, en **Norvège**, en **Suède** et au **Royaume-Uni**. En **Norvège**, les fonds publics alloués à *Young Enterprise Norway* émanent du ministère des Collectivités locales et du Développement régional, du ministère du Commerce et de l'Industrie, et du ministère de l'Éducation et de la Recherche. Ce financement a été augmenté en 2002, et *Young Enterprise* a développé de nouveaux matériels et méthodes pédagogiques pour tous les niveaux d'enseignement. En **Allemagne**, le ministère fédéral de l'Économie et du Travail apporte son soutien financier à un certain nombre de programmes (*JUNIOR* notamment). Plusieurs ministères régionaux de l'Éducation ou de l'Économie financent, par ailleurs, des programmes spéciaux dans leur propre Land. En **Autriche**, le gouvernement finance la gestion d'entreprises d'entraînement - pendant plusieurs heures par semaine et toute une année scolaire - pour tous les élèves des écoles d'enseignement général et commercial (matière obligatoire) et d'autres établissements de l'enseignement secondaire (matière facultative).

L'aide du secteur public peut revêtir d'autres formes que le soutien financier: ainsi en **Lituanie**, le ministère de l'Éducation recommande à tous les établissements de formation professionnelle de participer au programme «micro-entreprises» du réseau *Junior Achievement-Young Enterprise*.

Dans certains pays, les activités basées sur les entreprises d'entraînement ont été intégrées au système éducatif. En **Irlande**, des programmes tels que le *LCVP* et le *Transition Year* proposent aux étudiants, dans le cadre du programme national

¹⁶ JADE pour l'enseignement supérieur.

d'études, de faire une expérience en matière d'entrepreneuriat en créant une mini-entreprise.

Le soutien de ce type de programmes apparaît, en l'absence de structure ou de stratégie nationale développée dans ce sens à l'intérieur du système éducatif proprement dit, un moyen efficace de promouvoir l'esprit d'entreprise en milieu scolaire. La formule et la méthode existent déjà, ce qui évite de devoir développer de nouveaux programmes ou matériels pédagogiques. Il n'en reste pas moins que les enseignants doivent également bénéficier d'une préparation, même si des organisations telles que *JA-YE* ont prévu une formation à leur intention, et/ou le recours à des tuteurs du secteur des entreprises.

La création de partenariats constructifs entre le secteur public et le secteur privé est indispensable à la promotion de l'enseignement de l'entrepreneuriat. Bénéficiant d'une aide du monde économique, laquelle peut se concrétiser sous des formes très diverses allant du simple financement à une véritable implication dans l'enseignement, les programmes susmentionnés offrent plusieurs modèles de coopération éventuelle.

De nombreux pays (**Autriche, Estonie, Grèce, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège** notamment) envisagent d'étendre l'application des programmes internationaux fondés sur l'apprentissage par la pratique et sur les entreprises gérées par les étudiants. Cette démarche sera impulsée par l'initiative des membres nationaux des réseaux concernés, et très rarement par l'octroi d'un soutien accru de la part du secteur public (**Norvège**).

La Commission a initié en janvier 2004, en concertation avec les autorités nationales, une étude spécifiquement consacrée aux programmes basés sur les mini-entreprises.

Conclusions:

Des réseaux et ONG spécialisés assurent, au niveau européen, la promotion de programmes importants et largement répandus. Étant donné que les activités proposées offrent une méthodologie dont l'efficacité en termes d'enseignement de l'entrepreneuriat dans les écoles a été démontrée, une **aide publique** plus généreuse et plus systématique pourrait être envisagée. Ce soutien ne devrait pas prendre uniquement – et nécessairement – la forme d'un financement. Une plus grande reconnaissance au niveau national est également requise. Le programme d'études devrait multiplier les possibilités d'inclusion cohérente de ce type de programmes dans les activités scolaires, et une formation à l'intention des enseignants devrait être prévue afin de les motiver davantage. Un statut juridique mieux établi est, par ailleurs, requis dans un certain nombre de pays (**Bulgarie, Estonie et Hongrie** entre autres) en ce qui concerne les entreprises gérées par les étudiants. Il conviendrait également de diffuser les exemples de coopération réussie entre le secteur public et ces organisations.

La poursuite de ce type d'activité sera directement liée à une augmentation du nombre de **partenaires privés et d'entreprises** qui y participeront. Leur implication pourrait d'ailleurs être perçue – et encouragée – en tant qu'aspect majeur de leur responsabilité sociale, les jeunes étant l'avenir de l'Europe.

Les écoles devraient, en définitive, être en mesure d'opter pour le développement de leurs propres activités en matière d'entrepreneuriat ou pour le recours à des

programmes existants, tels que ceux proposés par divers réseaux et ONG en Europe. Il est entendu, toutefois, que le modèle proposé par ces programmes doit être adapté au contexte local, et qu'il est important que les écoles puissent choisir dans une large gamme d'options.

Enfin, même si les résultats obtenus dans le cadre d'activités telles que les entreprises d'entraînement ont été attestés au niveau national¹⁷, il conviendrait de procéder à l'évaluation plus poussée de l'**impact** de ces programmes.

3.4. Formation des enseignants

- *La formation spécifique des enseignants doit être sensiblement renforcée (...)*

Les informations reçues confirment que, dans la plupart des pays, **aucune stratégie n'est actuellement en place** pour promouvoir la formation des enseignants en matière d'entrepreneuriat. On note quelques initiatives sporadiques et quelques rares exemples d'approche générale, mais il serait prématuré de vouloir évaluer des développements aussi récents.

En **Autriche**, ce type de formation est proposé à la fois dans le cadre de la formation initiale et dans le cadre de la formation en cours d'emploi, à l'intention plus particulière des enseignants de la filière professionnelle, dans laquelle l'offre a été élargie. En **Belgique**, une initiative importante a été lancée par l'UWE (Union wallonne des entreprises). Au **Danemark**, un programme de développement dans ce domaine est en préparation: il s'appuie sur des partenariats entre les établissements scolaires, les instituts de formation pédagogique et les entreprises, et fera l'objet d'un test pilote en 2004-2005. En **Finlande**, la formation en cours d'emploi dans le domaine de l'entrepreneuriat a été intensifiée, tandis qu'un module facultatif, en cours d'élaboration, sera bientôt inclus dans toute formation initiale. En **France**, il existe, suite au récent accord conclu entre le secrétaire d'État aux PME et le ministre de l'Éducation nationale, un projet de soutien aux enseignants prévoyant des mesures axées sur la sensibilisation et la formation; celles-ci se traduiraient notamment par l'introduction de modules consacrés à la création d'entreprises dans les programmes de formation pédagogique, et par des périodes d'immersion en entreprise. En **Grèce**, le programme d'enseignement de l'entrepreneuriat à mettre en œuvre dans le cycle secondaire de l'enseignement professionnel comprend un volet «formation des formateurs». En **Hongrie**, une initiative importante a été lancée dans le cadre du programme PHARE. En **Irlande**, une formation en cours d'emploi est proposée dans le contexte de programmes dûment établis tels que le LCVP (*Leaving Certificate Vocational Programme*). Aux **Pays-Bas**, des subventions sont mises à disposition par le gouvernement central pour des cours de formation de courte durée. En **Pologne**, une initiative a été prise dès 1998 par le ministère de l'Éducation, et plus de 14 000 enseignants ont été formés en économie et en entrepreneuriat. En **Slovénie**, il existe un catalogue des programmes de formation à l'intention des enseignants qui, étayés

¹⁷ *Young Enterprise Norway*, par exemple, a récemment procédé à l'évaluation des résultats du programme de gestion d'entreprise par les élèves des écoles de l'enseignement secondaire supérieur: il en ressort que 9,7% des participants (ayant répondu à l'enquête) ont créé leur propre entreprise à leur sortie de l'école.

par du matériel pédagogique, vont du développement d'attitudes et compétences entrepreneuriales à des cours commerciaux plus spécifiques. En **Espagne**, la formation des enseignants est plus particulièrement développée à l'intérieur du système de formation professionnelle initiale au niveau secondaire, et un guide méthodologique a été récemment publié pour les cours d'entrepreneuriat dispensés aux élèves de 15 à 16 ans dans le cadre de la scolarité secondaire obligatoire (comprenant une trentaine d'activités éducatives).

C'est au **Royaume-Uni** que l'on observe l'activité sans doute la plus importante et la mieux structurée, et plus précisément en **Écosse**, où l'exécutif a pour ambition que deux enseignants au moins de chaque école soient formés à des activités liées aux entreprises d'ici à 2004 dans le cadre du programme «Schools Enterprise» pour le niveau primaire (*voir les points 3.2 et 4.7*). En **Angleterre** également, la formation des enseignants fera partie des activités prévues au titre de suivi du rapport Davies (*voir les points 3.5, 3.6 et 4.10*).

Dans plusieurs pays, la formation des enseignants est développée par des membres du réseau *Junior Achievement - Young Enterprise* en tant que partie intégrante de leurs programmes.

Conclusions:

L'importance d'une formation spécifique des enseignants est progressivement perçue, et des mesures sont prises en conséquence dans un certain nombre de pays. Il semble toutefois que ces initiatives n'aient, le plus souvent, qu'**une portée limitée** et qu'elles ne soient **pas systématiques**. Les exemples d'efforts coordonnés ou de stratégies globales restent, à ce jour, très peu nombreux.

Il apparaît en outre que – hormis quelques exceptions – **aucun développement nouveau d'une certaine envergure ne doit être attendu dans ce domaine**, à court terme du moins. Cette situation pourrait constituer une entrave majeure, étant donné que l'organisation, en milieu scolaire, d'activités liées à l'entrepreneuriat relève largement de l'initiative des enseignants. Il est donc peu probable que des progrès soient réalisés aussi longtemps que ces derniers ne sont pas pleinement associés au processus et qu'ils ne bénéficient pas d'une formation et d'outils pédagogiques spécifiques. Ce point mérite toute l'attention des instituts de formation pédagogique, des autorités en charge de l'éducation, des directeurs d'établissements scolaires et de l'ensemble des acteurs concernés.

3.5. Création d'un cadre général

- *Il convient d'instituer à l'échelon national (ou régional) un **cadre général** pour l'éducation à l'entrepreneuriat dans lequel des initiatives spécifiques puissent être élaborées, de manière à ce qu'elles s'inscrivent dans le long terme, qu'elles soient durables et qu'elles aient, à terme, un véritable impact (...)*

Il n'existe le plus souvent, à l'heure actuelle, **aucun cadre général** pour le développement de l'enseignement de l'entrepreneuriat à l'échelon national. Le programme d'études permet, dans un certain nombre de pays – et selon le niveau d'enseignement – la mise en œuvre d'activités liées à l'entrepreneuriat. Mais, hormis

quelques exceptions, les mesures adoptées en vue d'assurer une structure, une viabilité et une perspective à long terme restent, à ce jour, extrêmement rares (*voir également le point 3.6.*).

Des **progrès** sont néanmoins signalés, ou des mesures envisagées, pour remédier à cette situation, dans un certain nombre de pays.

En **Autriche**, le système éducatif dual est un cadre indicatif, et le programme d'études de tous les établissements de la filière professionnelle est fixé par le ministère fédéral de l'Éducation, de la Science et de la Culture en concertation avec des partenaires sociaux et des experts du monde économique et universitaire. En **Belgique**, le ministère de l'Économie sociale et des PME a exprimé, au travers du plan «*4X4 pour Entreprendre*», sa volonté de structurer et de coordonner une série d'initiatives dans la région wallonne. Au **Danemark**, la finalisation d'une stratégie nationale visant à intégrer l'entrepreneuriat dans un cadre commun est attendue pour la fin de l'année 2003. En **Allemagne**, une commission d'experts des ministères de l'Économie et des ministères de l'Éducation des différents Länder a été constituée pour trouver le moyen d'insérer une formation économique plus poussée dans les programmes d'études actuels. En **Finlande**, l'entrepreneuriat est inclus dans les programmes nationaux de base adoptés pour tous les niveaux d'enseignement. En **France**, certaines associations ou structures remplissent ce rôle et veillent à la cohérence du système: on peut citer, dans ce contexte, l'*Observatoire des pratiques pédagogiques* et l'*Académie de l'Entrepreneuriat*. En **Irlande**, la responsabilité du développement d'une culture d'entreprise incombe, au titre du Plan de développement national, aux offices régionaux des entreprises (CEB - City & County Enterprise Boards). En **Norvège**, le ministère de l'Éducation et de la Recherche a défini, dès 1997, un plan stratégique en faveur de l'entrepreneuriat dans l'enseignement, qui a été récemment actualisé. La **Pologne** a instauré en 2002 un cadre national pour l'enseignement de l'entrepreneuriat, et cette matière fait désormais partie du programme des écoles secondaires. En **Slovénie**, le Programme de développement de l'esprit d'entreprise et de la créativité chez les jeunes inaugure une démarche systématique. En ce qui concerne le **Royaume-Uni**, il devient obligatoire en Angleterre, à partir de septembre 2004, d'inclure l'acquisition de connaissances à propos de l'entreprise dans le programme d'études des élèves de 14 à 16 ans; à partir de 2005, tous les élèves de dixième année (15-16 ans) feront l'expérience d'une activité d'entreprise¹⁸ pendant 5 jours. En Écosse, la réponse des autorités au rapport «*Determined to Succeed*» devrait fixer le cadre futur.

Plusieurs pays prévoient, ou ont déjà entamé, le réexamen de leur programme national d'études (**Bulgarie, République tchèque, Danemark, Finlande, Irlande, Lituanie, Espagne**).

Dans un certain nombre de pays – d'Europe centrale et orientale en particulier – le seul cadre existant actuellement pour ce type d'activités a été mis en place par des **organisations extérieures** (*Junior Achievement - Young Enterprise* notamment).

¹⁸ La définition britannique de l'expérience d'entreprise est particulièrement vaste, puisqu'elle couvre toutes les activités qui contribuent à développer les aptitudes à l'emploi et à l'activité indépendante, et qu'elle peut prendre la forme d'une participation à un projet ou de la création d'une mini-entreprise. L'entrepreneuriat en milieu scolaire est donc perçu comme un sous-ensemble de la notion plus large d'activité d'entreprise.

Conclusions:

Si certaines initiatives des autorités nationales et régionales tentent d'assurer une cohérence à la promotion de l'entrepreneuriat par le biais de l'éducation, il n'en reste pas moins que la plupart des mesures adoptées dans ce domaine apparaissent fragmentaires ou isolées, et ne s'inscrivent pas dans une stratégie plus large axée sur l'avenir de l'enseignement.

On relève des **signes positifs en termes d'approche globale**, à savoir l'implication de différents services de l'administration publique et d'autres acteurs concernés. Mais la plupart des initiatives dans ce sens démarrent à peine, et il serait prématuré de vouloir en évaluer le résultat ou l'impact final.

De manière générale, **l'effort reste limité et doit impérativement s'intensifier**. La révision du programme d'études n'est qu'une première étape possible. D'autres mesures s'imposent pour soutenir activement les écoles et les enseignants. Ces **mesures devraient s'inscrire dans une stratégie plus large résultant de l'action concertée de plusieurs départements**; elles devraient également s'inscrire dans la durabilité, et poursuivre des objectifs clairement définis.

Des informations plus complètes à propos des développements récents et des nouvelles mesures envisagées sont fournies au *point 3.6* et à la *section 6*.

3.6. Traduction des engagements politiques en mesures concrètes

- *Bien que les bonnes pratiques doivent être adoptées sur une base volontaire, il importe que les **engagements politiques se traduisent en actions concrètes**. Celles-ci peuvent prendre la forme d'une modification du programme d'études national (...) et d'une série des **mesures de soutien** visant à encourager les écoles à s'engager dans l'éducation à l'entrepreneuriat (...)*

Les dispositions adoptées par une administration centrale (ou régionale) en vue de promouvoir l'enseignement de l'entrepreneuriat pourraient prendre des formes très diverses, parmi lesquelles:

- la révision du programme d'études national;
- l'instauration de mesures d'incitation (financière ou autre) à l'intention des écoles;
- la mise à disposition de matériel pédagogique;
- le soutien aux ONG et autres organisations promouvant ces programmes;
- l'encouragement de liens entre les écoles et le monde économique;
- des actions de sensibilisation et la diffusion de bonnes pratiques;
- la formation et la motivation des enseignants.

Même si le programme national d'études a parfois été - ou sera prochainement - adapté en vue d'y intégrer l'entrepreneuriat en tant que dimension horizontale ou matière à part entière, les exemples de mesures dans ce sens restent exceptionnels, du moins en ce qui concerne l'enseignement général (**République tchèque, Finlande, Norvège, Espagne**). Dans un certain nombre de pays, le programme des écoles secondaires à vocation professionnelle a été récemment revu, et comprend désormais l'entrepreneuriat parmi les disciplines enseignées (**Autriche, Bulgarie, Finlande, Hongrie, Lituanie, Turquie**).

Le réaménagement du programme n'est pas considéré, dans l'ensemble, comme la source de difficulté principale, à tout le moins dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire général. Car le programme national propose, en fait, des lignes directrices et reste suffisamment ouvert pour que l'enseignement de l'entrepreneuriat puisse y être intégré. Les véritables obstacles sont l'absence de matériel pédagogique, le manque de motivation du corps enseignant et l'inexistence de formation spécifique.

Les mesures d'incitation émanant des pouvoirs centraux ou régionaux peuvent prendre plusieurs formes: financement de projets pilotes dans les écoles (**Pays-Bas et Royaume-Uni** notamment), encouragement de liens entre les écoles et les entreprises (**Finlande, Allemagne, Suède et Royaume-Uni** entre autres), mise à disposition de matériel pédagogique (**Autriche, Finlande, Pays-Bas et Espagne**, par exemple) ou soutien d'organisations et réseaux internationaux promouvant l'enseignement de l'entrepreneuriat (**Autriche, Estonie, Allemagne, Lettonie, Norvège et Pologne** notamment). Les informations reçues attestent toutefois que ce dernier type de soutien est généralement assez limité ou uniquement accordé à des projets particuliers.

La diffusion de bonnes pratiques semble être une piste privilégiée (notamment en **République tchèque, en Finlande, en France, en Allemagne, en Grèce, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni**), par le fait qu'elle n'exige pas de ressources financières importantes et qu'elle met à profit l'autonomie des établissements scolaires. Si les initiatives structurées dans ce sens restent peu nombreuses, de récents développements en **France** et aux **Pays-Bas** s'annoncent toutefois particulièrement prometteurs.

La formation des enseignants est peu répandue en tant que stratégie. Un exemple encourageant est néanmoins relevé au **Royaume-Uni**, et plus précisément en **Écosse**, où une formation spécifique en cours d'emploi est proposée aux enseignants dans le cadre du programme «Schools Enterprise», financé par le gouvernement écossais – l'objectif étant que deux enseignants au moins de chaque école soient formés aux activités liées à l'entreprise d'ici à 2004 (*voir le point 3.4*).

Un bref **aperçu** de certaines **mesures** adoptées par les autorités nationales ou régionales de différents pays est proposé ci-après.

En **Autriche**, la réforme du programme des écoles professionnelles, adoptée en 2002, introduit l'enseignement de l'entrepreneuriat en tant que nouvelle matière. En ce qui concerne les écoles commerciales, des cours spéciaux sont actuellement organisés à titre pilote et devraient être inclus dans l'ensemble du système dès 2004-2005. Par ailleurs, le ministère fédéral de l'Économie et du Travail et le ministère fédéral de l'Éducation, de la Science et de la Culture soutiennent l'Initiative pour l'enseignement de l'entrepreneuriat, projet développé en partenariat avec la *National Foundation for Teaching Entrepreneurship* (New York, États-Unis) à l'intention des écoles primaires et secondaires. La production, la traduction et l'adaptation du matériel pédagogique et didactique sont réalisées entre l'automne 2002 et l'été 2004.

En **Belgique**, dans un souci de plus grande cohérence entre les initiatives existantes, le ministère wallon de l'Économie a lancé le plan «*4 x 4 pour Entreprendre*», qui vise à stimuler l'esprit d'entreprise chez les jeunes. Des initiatives similaires ont été

développées par le ministère flamand de l'Économie, destinées notamment à intégrer le concept de mini-entreprises dans le programme d'études.

En **Bulgarie**, le nouveau programme des écoles secondaires professionnelles (non économiques) inclut, à partir de l'automne 2003, l'entrepreneuriat en tant que matière obligatoire en 13^{ème} année.

En **République tchèque**, le ministère de l'éducation, de la Jeunesse et des Sports travaille actuellement à une réforme du programme national à tous les niveaux d'études, et devrait y intégrer l'enseignement de l'entrepreneuriat.

Au **Danemark**, le gouvernement élabore, en matière d'entrepreneuriat, une stratégie qui implique plusieurs ministères. La publication d'un document de politique est attendue à fin 2003. L'enseignement de l'entrepreneuriat sera inclus dans un cadre commun axé sur la promotion de ce concept.

En **Estonie**, l'administration publique contribue financièrement à la Foire annuelle des entreprises d'entraînement. Le ministère de l'Économie et de la Communication a annoncé, par ailleurs, son intention de soutenir le processus d'élaboration d'une base juridique pour ce type d'entreprises.

En **Finlande**, l'administration s'est engagée à créer les conditions préalables nécessaires à la mise en place de mesures pratiques. L'entrepreneuriat a été inclus dans le nouveau programme de base de tous les niveaux d'enseignement, et les dispositions relatives à la formation des enseignants ont été élargies. Un projet national d'entrepreneuriat démarrera au début de l'année 2004, en vue d'intensifier la coopération entre les entreprises, les écoles et les enseignants. Le Conseil national de l'Éducation lance sur Internet, à l'intention des écoles, un site «entrepreneuriat» proposant du matériel pédagogique et conçu pour promouvoir la coopération et les réseaux.

En **France**, l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire et supérieur vise à gérer un répertoire d'institutions participant à ce type de formation, à identifier des actions, à rassembler des données concernant les programmes et les cours, et à diffuser les bonnes pratiques en la matière.

En **Allemagne**, un certain nombre d'initiatives sont prises à l'échelon régional. Dans plusieurs *Bundesländer* (Brême, Berlin, Brandebourg), des agences officielles «école/économie» ont été conjointement créées par des ministères, des organisations patronales et des entreprises privées, afin de resserrer les liens entre l'enseignement et l'industrie, et d'initier et de coordonner des projets (mini-entreprises, notamment). Dans le Brandebourg, le programme favorise une «culture d'entrepreneuriat et d'indépendance» et recommande que tous les élèves participent à une entreprise de formation au cours de leur 9^{ème} ou 10^{ème} année d'études. Le ministère de Brême a institué un groupe d'experts, composé de membres des départements fédérés de l'Éducation et de l'Économie, des syndicats, des organisations patronales et des associations professionnelles, en vue de développer l'enseignement de l'économie à l'école.

En **Islande**, l'éducation à l'innovation fait partie du programme national d'enseignement primaire, et un tiers environ de l'ensemble des écoles participent au concours des jeunes inventeurs (*Young inventors competition*).

En **Irlande**, des programmes tels que le LCVP (*Leaving Certificate Vocational Programme*), le LCA (*Leaving Certificate Applied*) et le TYP (*Transition Year Programme*) offrent aux étudiants la possibilité d'opter pour des modules d'entrepreneuriat. Le NCCA (*National Council for Curriculum Assessment*) réexamine actuellement le programme du cycle inférieur (*Junior*) et supérieur (*Senior*) de l'enseignement post-primaire.

En **Lettonie**, suite à l'introduction des normes nationales de l'instruction obligatoire en 1998 et 2001, l'économie est devenue une matière obligatoire, qui peut servir à l'enseignement de l'entrepreneuriat.

Aux **Pays-Bas**, plus de 100 projets d'entrepreneuriat ont été subventionnés au cours de la période 2000-2002 à tous les niveaux d'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à l'université. La stratégie est aujourd'hui focalisée sur la diffusion de ces projets pilotes auprès d'autres écoles du pays. Dans un premier temps, la promotion des bonnes pratiques visera les secteurs de l'enseignement professionnel et de l'enseignement supérieur, avant d'être élargie à d'autres niveaux du système éducatif.

La **Norvège** a davantage mis l'accent sur une révision plus approfondie du programme, lequel encourage déjà l'enseignement de l'entrepreneuriat depuis les réformes de 1994 et 1997. Le soutien financier coordonné de trois ministères différents aux activités *Young Enterprise* offre un autre exemple de mesure concrète. Le projet «Entrepreneuriat dans la grille-matières», initié par le ministère de l'Éducation et de la Recherche, a permis, de son côté, de développer du matériel et des stratégies pour les entreprises d'entraînement dans l'enseignement primaire et secondaire. Le gouvernement a récemment adopté un plan d'action en faveur de l'innovation, qui consacre l'enseignement de l'entrepreneuriat en tant que domaine prioritaire.

En **Pologne**, le ministère de l'Éducation a instauré en 2002 un cadre national pour l'enseignement de l'entrepreneuriat. Le programme national d'études secondaires inclut désormais, sur cette base, des cours d'entrepreneuriat (2 heures par semaine dans les écoles polyvalentes et techniques, et 1 heure par semaine dans les écoles de formation professionnelle initiale). Le ministère de l'Éducation a également établi une réglementation en vue de l'insertion dans le système d'instruction publique d'initiatives actuellement menées par des organisations non gouvernementales, et il soutient l'entrepreneuriat par le biais d'une coopération avec diverses organisations actives dans ce domaine.

En **Slovénie**, différents ministères financent conjointement, depuis 2000, un «*Programme de développement d'une culture entrepreneuriale et de créativité parmi les jeunes*», auquel 4 500 jeunes, appartenant à tous les niveaux d'enseignement, participent chaque année.

En **Espagne**, la loi organique 10/2002 sur la qualité de l'éducation vise à promouvoir les compétences entrepreneuriales et l'activité indépendante dans l'enseignement général non universitaire. Une révision du programme national des études primaires et

secondaires a été entreprise sur cette base, mais ses modalités d'application incomberont aux 17 communautés autonomes.

En **Suède**, le gouvernement a donné mandat à l'Agence nationale de l'Éducation d'élaborer un plan d'action visant à encourager les contacts entre les écoles primaires et la communauté locale. L'agence suédoise chargée du développement industriel (NUTEK) organise actuellement un programme axé sur l'entrepreneuriat, qui s'adresse aux jeunes et vise à l'établissement de liens entre les écoles et les entreprises. Le gouvernement a récemment demandé à la NUTEK de développer un programme national exhaustif en matière d'entrepreneuriat.

En **Turquie**, l'entrepreneuriat figure au programme national des écoles professionnelles et techniques du niveau secondaire; ce type de matière est proposé, selon le cas, à titre obligatoire ou facultatif.

Au **Royaume-Uni**, le gouvernement a suivi, en **Angleterre**, les recommandations du Rapport Davies sur l'entreprise et l'économie dans l'éducation, tandis que le Livre blanc sur l'enseignement pour les 14 à 19 ans, publié en janvier 2003, contient l'engagement explicite que tous les élèves de 14 à 16 ans seront désormais familiarisés avec le travail et l'entreprise au travers d'une série d'expériences adaptées et intégrées à l'ensemble du programme d'études. Cette mesure sera introduite par le biais de projets pilotes au cours de la période 2003-2005 avant d'être mise en œuvre dans toutes les écoles secondaires en 2005-2006. Un financement public est prévu, en outre, pour les organisations de liaison entre l'enseignement et les entreprises (EBLO - Education Business Links Organisations) et pour les conseillers qui, appartenant au monde économique, vont aider les enseignants et les écoles à introduire l'éducation à l'entreprise. En **Écosse**, le programme «Schools Enterprise», partenariat conclu pour trois ans entre le gouvernement écossais et le milieu des entreprises, offrira l'occasion à chaque enfant de faire deux expériences au moins en entreprise avant la fin de sa scolarité primaire. Le récent rapport sur l'entreprise dans l'éducation («*Determined to Succeed*») est actuellement examiné par les autorités.

Quelques pays, parmi lesquels la **Grèce** et le **Portugal**, semblent focaliser actuellement leurs efforts sur le niveau supérieur d'enseignement, à savoir les universités, et sur une formation plus spécifiquement axée sur la création d'une entreprise. Il conviendrait que ces pays prennent davantage conscience de l'importance que revêt également l'enseignement de l'entrepreneuriat aux niveaux inférieurs du système éducatif.

En **Italie**, on ne relève, depuis la clôture en juillet 2002 du programme de mini-entreprises «*IG students*», qui était financé par le gouvernement et largement appliqué dans tout le pays, aucune stratégie nationale ni aucun programme national ciblant spécifiquement l'enseignement de l'entrepreneuriat, mais on note plusieurs initiatives à l'échelon local. Une action a toutefois été lancée par les autorités nationales en faveur des écoles techniques et professionnelles du niveau secondaire situées dans les régions de l'*Objectif 1*: elle soutient la mise en œuvre de firmes virtuelles et encourage les liens entre les écoles et les entreprises.

Des initiatives nouvelles sont à l'étude dans plusieurs pays, et des précisions quant à ces perspectives d'avenir sont fournies à la *section 6*.

Au niveau européen, toutefois, les initiatives en cours et en projet **ne semblent pas suffisantes pour parvenir à une généralisation de l'enseignement de l'entrepreneuriat à l'ensemble du système scolaire et des étudiants.**

Conclusions:

L'enquête montre que – même si la portée des mesures adoptées à ce jour pour promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat reste limitée – **diverses actions devraient permettre de progresser dans ce domaine.**

L'entrepreneuriat devrait, le cas échéant, être inclus dans le programme d'études, en tenant compte de la structure du système éducatif et du contexte propre à chaque pays. La **révision du programme national d'études** constitue une étape majeure dans cette voie: plusieurs gouvernements l'ont franchie, mais leur démarche a généralement manqué de cohérence vis-à-vis de l'ensemble des niveaux d'enseignement.

Des mesures de soutien s'avèrent toujours indispensables en raison de l'autonomie considérable dont jouissent les écoles et les enseignants. Il est important que l'ensemble de l'école soit mobilisée, et les mesures de promotion active adoptées à ce jour n'ont pas eu l'envergure suffisante.

L'échange et la diffusion de bonnes pratiques sont des instruments efficaces, mais peu utilisés, et les efforts dans ce domaine doivent s'intensifier, tant au niveau national qu'au niveau européen. La diffusion de bonnes pratiques constitue, en effet, un moyen réaliste de progresser, grâce à une sensibilisation et une motivation accrues de la part des établissements éducatifs et des enseignants.

L'absence de formation des enseignants reste un obstacle majeur, et toute stratégie générale visant à l'instauration d'un enseignement de l'entrepreneuriat doit impérativement remédier à cette situation. Les mesures prises à ce jour en vue du développement d'un **matériel pédagogique** et de la **formation des enseignants** apparaissent sporadiques et encore insuffisantes.

Il convient de valoriser, parallèlement aux actions directement menées par les autorités compétentes, les **initiatives émanant d'ONG et de réseaux internationaux.** Des programmes tels que *Junior Achievement*, les mini-entreprises, les entreprises d'entraînement et autres devraient être reconnus et soutenus par les administrations publiques, et mieux intégrés dans les programmes de cours, leurs méthodes éprouvées pouvant être aisément adoptées par les écoles. Ces programmes ont également démontré leur capacité d'intéresser des partenaires privés. Étant donné que le développement de l'éducation à l'entrepreneuriat exige ce type de **partenariats entre le public et le privé**, il conviendrait de les multiplier, et de prévoir des ressources financières susceptibles de mobiliser des fonds privés – autrement dit, de faire en sorte que l'initiative publique devienne le catalyseur de la participation du secteur privé à l'éducation.

3.7. Collecte de données quantitatives

- *Il est crucial, pour les futures actions publiques dans ce domaine, que des données quantitatives objectives, complètes et précises soient établies. (...)*

En termes d'amélioration de la collecte de données quantitatives concernant l'éducation à l'entrepreneuriat aux différents niveaux (nombre d'écoles organisant des activités dans ce domaine, nombre d'étudiants qui y participent, etc.), la situation est pratiquement identique dans tous les pays couverts par l'enquête: **il n'existe actuellement aucun plan concret d'avancée dans ce sens.**

À l'heure actuelle, en effet, les seules données disponibles concernent des initiatives particulières ou quelques programmes bien documentés. Ainsi par exemple, les membres de réseaux internationaux du type *Junior Achievement-Young Enterprise* et *EUROPEN (Entreprises simulées)* disposent habituellement d'informations quantitatives à propos de leurs propres programmes. Des données relatives à la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités à l'échelon national ou local peuvent également être obtenues. Mais des chiffres globaux couvrant l'ensemble de l'éducation à l'entrepreneuriat font incontestablement défaut. Et si certaines données quantitatives portant sur l'application de programmes spécifiques s'avèrent parfois des indicateurs utiles (voir la *section 5*), il est évident qu'elles ne suffisent pas à fournir une image globale.

Une collecte d'informations quantitatives devrait être instituée en tant que processus permanent, qui permettrait notamment de mesurer les progrès accomplis au niveau national et européen. La pertinence de ce type de chiffres est mise en question par l'**Autriche**, qui fait valoir que, faute d'être étayées par des informations qualitatives, les données strictement quantitatives peuvent être trompeuses, et ne seront pas révélatrices du succès remporté par les mesures mises en œuvre.

Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de la difficulté de rassembler des données au niveau national:

- la nécessité d'affecter des ressources humaines et financières spécifiques à cette tâche;
- l'absence de définition de l'éducation à l'entrepreneuriat, ou son manque de clarté;
- le fait que les initiatives soient souvent gérées de manière indépendante par les écoles et des acteurs externes au système éducatif, ce qui ne permet pas toujours aux administrations centrales de réunir des informations complètes.

D'autres aspects peuvent également poser problème: une responsabilité partagée entre diverses agences et plusieurs ministères; un manque de coordination entre les services de l'administration nationale; la décentralisation du système d'enseignement; ou la volonté de limiter la charge de travail imposée aux écoles.

La quasi-totalité des pays couverts par l'enquête signalent n'avoir, à l'heure actuelle, **aucun projet** d'organiser une collecte de données à grande échelle. Quelques exceptions, partielles, sont néanmoins à signaler:

En **Finlande**, une collecte de données va prochainement démarrer suite à l'effort conjoint des établissements d'enseignement, du Conseil national de l'Éducation, du ministère de l'Éducation et de l'Office statistique finlandais. Des données plus abondantes devraient donc être disponibles d'ici à 2005-2006.

En **France**, l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire et supérieur, récemment institué, a pour mission d'identifier des actions et de rassembler des données concernant les programmes et les cours en la matière. Il est trop tôt pour savoir dans quelle mesure cet instrument

permettra de disposer de données quantitatives exhaustives. Une quarantaine d'actions au niveau secondaire, et 145 au niveau supérieur, ont été identifiées à ce jour. Des informations plus complètes seront disponibles d'ici 2 ou 3 ans.

En **Grèce**, le ministère de l'Éducation est résolu à régler ce problème et examine des propositions spécifiquement axées sur l'élaboration d'indicateurs compatibles avec ceux d'autres pays membres.

En **Norvège**, un groupe de travail a été créé dans le cadre du plan d'action. Il est notamment chargé d'étudier une stratégie de collecte permanente de données dans le domaine de l'éducation à l'entrepreneuriat.

En **Pologne**, le ministère de l'Éducation a entrepris cette année le rassemblement d'informations concernant notamment l'éducation à l'entrepreneuriat dans les écoles secondaires. Ce processus, qui s'inscrit dans le plan gouvernemental «Entrepreneuriat – Développement – Emploi II» pour la période 2002-2004, couvrira 5% de l'ensemble des écoles secondaires à vocation générale et 10% des écoles de formation professionnelle initiale. L'exercice vise à la collecte d'informations qualitatives et quantitatives, à propos des cours recommandés par le ministère de l'Éducation plus particulièrement, et devrait s'achever en avril 2004.

En **Turquie**, l'organisation pour le développement et le soutien des PME (KOSGEB) a été chargée, en 2003, d'entreprendre le rassemblement de données à l'échelon national, première étape d'un nouveau plan d'action. Les premiers résultats sont attendus à la fin de l'année 2004.

Au **Royaume-Uni**, une information beaucoup plus abondante à propos de l'ampleur de l'éducation à l'entrepreneuriat dans les écoles devrait être disponible dès 2006 en **Angleterre**, suite à la mise en œuvre des recommandations du rapport Davies. En **Écosse**, le seul programme national, à savoir «Schools Enterprise», rassemble des informations auprès des écoles qui ont fait enregistrer des activités d'entrepreneuriat. L'Exécutif a l'intention de multiplier ces activités sur l'ensemble du territoire écossais, tant dans l'enseignement primaire que secondaire, et la collecte de données fera partie intégrante du programme. Des statistiques complètes devraient être disponibles fin 2006. Des méthodes destinées à l'évaluation des activités futures sont à l'étude dans le cadre de la réponse du gouvernement au rapport «*Determined to Succeed*».

Conclusions:

Plusieurs pays font part de leur intention de multiplier les efforts dans ce sens, et de leur espoir de disposer d'informations plus complètes au cours des prochaines années. À ce stade, toutefois, ils n'ont encore aucun plan concret, ou n'envisagent que des initiatives partielles d'envergure relativement limitée.

De manière générale, et hormis les quelques modestes développements évoqués plus haut, **aucune activité importante en matière de collecte de données n'est attendue à court terme**, pas plus que la disponibilité de données exhaustives dans les deux ou trois ans.

Il en résulte qu'il faudra, à brève échéance, **mesurer les progrès** à l'aide, d'une part, d'indicateurs qualitatifs – en évaluant, par exemple, si certaines conditions préalables au développement de l'enseignement de l'entrepreneuriat sont remplies – et, d'autre part, d'indicateurs quantitatifs partiels consistant notamment à évaluer la mise en œuvre d'un nombre restreint de programmes dûment identifiés (ou identifiables),

plutôt que l'ensemble des activités menées en milieu scolaire en rapport avec l'entrepreneuriat.

Ce thème est traité de manière plus approfondie à la *section 5* et au *point 6.3*.

4 Exemples de stratégies générales ou de mesures adoptées par les autorités nationales (ou régionales) dans le domaine de l'éducation à l'entrepreneuriat

Plusieurs exemples de bonnes pratiques, portant sur des programmes ou méthodes pédagogiques spécifiques, ont été mis en lumière au cours de la première phase de notre projet, et décrites dans le rapport de novembre 2002.

Le présent document mettant l'accent sur l'action au niveau des politiques, les exemples proposés ci-après présentent des mesures et stratégies cohérentes qui, adoptées par les autorités officielles compétentes, peuvent servir de source d'inspiration à d'autres pays. Le partage d'expériences et de bonnes pratiques apparaît, en effet, comme un élément déterminant à ce stade de développement de l'éducation à l'entrepreneuriat en Europe.

Les exemples choisis visent à illustrer une approche systématique de la promotion de ce type d'apprentissage au niveau d'un pays ou d'une région: l'accent est donc mis sur des politiques nationales ou régionales, plutôt que sur des actions menées dans le cadre d'une seule école ou à un niveau très local.

Quelques exemples de stratégie cohérente, appliquée à l'échelon national ou régional, figuraient également dans le rapport de novembre 2002, et n'ont pas été repris ici. Il s'agit plus particulièrement des initiatives suivantes:

- En **Espagne**, l'activité indépendante est l'un des objectifs explicites du système de formation professionnelle initiale. Les programmes sont conjointement établis par le ministère de l'Éducation et par les régions autonomes, mais le contenu peut en être adapté pour tenir compte de l'environnement local.
- En **Suède**, le projet «*PRIO 1*», géré par l'administration du comté de Västerbotten, soutient plus de 100 projets locaux réalisés dans les 15 municipalités de la région.

Des informations plus détaillées concernant ces initiatives peuvent être consultées dans le rapport précédent¹⁹.

1. Idée-force:

La diffusion de l'information et la promotion des échanges de bonnes pratiques offrent l'exemple par excellence de tâches qui peuvent être efficacement accomplies au niveau du gouvernement central.

Exemple:

- *Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (France)*

Un observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire et supérieur a été mis en place par le gouvernement français. Il a pour mission d'identifier les pratiques existantes en matière de sensibilisation et de

¹⁹ Rapport du groupe d'experts de novembre 2002, pages 51 et 52.
http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/training_education/index.htm

formation des jeunes à l'entrepreneuriat, et de dresser l'inventaire des établissements qui participent à ce type d'activité. Son objectif est donc de recenser les actions, de rassembler des données concernant les programmes et les cours, et de diffuser les pratiques et les informations en matière d'enseignement de l'entrepreneuriat, afin de faciliter l'échange des expériences et d'en permettre l'évaluation.

L'Observatoire fonctionne sous l'égide d'un comité de pilotage composé de représentants de trois ministères et de plusieurs agences et associations.

L'aspect essentiel du travail de l'Observatoire est la construction d'une base de données nationale qui couvrira, à terme, tous les niveaux du système d'enseignement et de formation: enseignement primaire, secondaire et supérieur, et formation permanente.

Un site Internet²⁰ a été inauguré en avril 2002. Il permet d'accéder gratuitement à la base de données et à toute une série d'autres ressources concernant l'éducation à l'entrepreneuriat (liste des actions de recherche, références bibliographiques, témoignages et outils pédagogiques).

Au moment d'écrire ces lignes, une quarantaine d'actions avaient été recensées au niveau de l'enseignement secondaire, et 145 au niveau supérieur. Des données plus complètes seront disponibles d'ici deux à trois ans.

Il s'agit d'un exemple intéressant d'approche à la fois systématique et coordonnée de la promotion, du suivi et de l'évaluation de l'éducation à l'entrepreneuriat dans un pays donné.

2. Idée-force:

Les gouvernements centraux peuvent favoriser le développement de l'éducation à l'entrepreneuriat en proposant des incitations aux écoles.

Exemple:

- Commission spéciale «Entrepreneuriat et Éducation» (Pays-Bas)

La création d'une Commission spéciale «Entrepreneuriat et Éducation» (depuis l'école primaire jusqu'à l'université) vise à promouvoir des projets pilotes et à recenser les bons exemples qui peuvent être aisément adoptés par d'autres établissements d'enseignement. Une aide financière est allouée par le ministère des Affaires économiques pour le développement de méthodes et matériels didactiques, de même que pour d'autres activités (séminaires, formation des enseignants, etc.) – l'idée étant que le gouvernement central ne doit pas imposer, mais faciliter.

Plus de 100 projets d'entrepreneuriat ont été subventionnés au cours de la période 2000-2002, à tous les niveaux d'enseignement (depuis l'école primaire jusqu'à l'université). Les subventions sont désormais suspendues, leur maintien ne pouvant conduire qu'à des projets «similaires». La véritable stratégie consiste à déterminer le moyen d'étendre ces projets à d'autres écoles du pays. Son aspect novateur réside dans la collaboration entre les autorités nationales et les auteurs de projets, ces derniers étant les mieux placés pour savoir comment travailler sur le terrain et quel type d'organisation mettre en place, comment parvenir à une véritable insertion dans

²⁰ www.entrepreneuriat.net

les programmes d'études, comment obtenir l'engagement des différentes parties (y compris des entreprises), etc. Tous ces éléments seront résumés dans des guides pratiques destinés aux écoles. Enfin, une activité promotionnelle est prévue, afin que ces projets puissent être diffusés en tant que modules ou programmes « prêts à l'emploi » et « sur mesure ».

Dans un premier temps, les bonnes pratiques seront encouragées dans les secteurs de l'enseignement professionnel et de l'enseignement supérieur. Puis, selon les résultats obtenus, l'exercice sera élargi, en 2004, à l'enseignement primaire et secondaire.

Cette mesure offre un soutien et une incitation à l'éducation à l'entrepreneuriat, mais n'impose pas de modèle particulier.

3. Idée-force:

L'administration centrale peut mener une action cohérente en vue de créer les conditions cadres préalables à la mise en œuvre de mesures pratiques.

Exemple:

Instaurer le cadre de mesures pratiques (Finlande)

La Finlande a inclus l'entrepreneuriat dans les nouveaux programmes de base de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, et intensifié la formation spécifique des enseignants dans ce domaine.

En 2002, le ministère de l'Éducation a institué un groupe de pilotage (en place jusqu'en 2005) chargé du développement et de la coordination de l'entrepreneuriat à différents niveaux d'enseignement. Composé de 17 membres représentant divers ministères, organisations et services éducatifs, sa mission se concentrera sur trois thèmes: le renforcement des réseaux régionaux, la réalisation de matériel pédagogique et didactique, et la diffusion plus systématique d'informations concernant l'entrepreneuriat, notamment au travers de la formation permanente et de contacts avec les entreprises commerciales et industrielles.

Un projet national d'entrepreneuriat débutera au début de l'année 2004 en vue de resserrer les liens de coopération régionale entre les entreprises, les écoles et les enseignants. Le Conseil national de l'Éducation lance par ailleurs un site Internet consacré à l'entrepreneuriat: destiné aux écoles, il proposera du matériel pédagogique et devrait favoriser, par sa conception même, la coopération et les réseaux régionaux.

Un ensemble d'actions diverses qui, promues par les autorités nationales, contribuent toutes à la création d'un climat propice à l'enseignement de l'entrepreneuriat.

4. Idée-force:

Le gouvernement central peut adopter une stratégie globale pour la mise en œuvre de l'éducation à l'entrepreneuriat à tous les niveaux d'enseignement.

Exemple:

- Stratégie nationale et plan d'action en faveur de l'innovation (Norvège)

Le gouvernement norvégien a pour objectif d'introduire l'entrepreneuriat à tous les niveaux de l'enseignement. Cette volonté sous-tend le plan stratégique qui, développé en 1997 par le ministère de l'Éducation et de la Recherche, définit les grandes lignes

actuelles de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans le primaire, le secondaire et le supérieur.

Cette politique, qui s'appuie sur une synergie entre le secteur de l'éducation, les autres départements du secteur public, et les entreprises commerciales et industrielles, se fonde sur les principaux éléments suivants:

- entreprises d'élèves (dans les écoles primaires et le cycle secondaire inférieur);
- entreprises de jeunes (dans le cycle secondaire supérieur);
- partenariats écoles-entreprises;
- cours consacrés au monde du travail et à l'entrepreneuriat;
- cours d'un an en entrepreneuriat pour les étudiants du premier cycle universitaire.

Young Enterprise Norway a démarré en 1997 pour offrir aux élèves de l'enseignement secondaire supérieur la possibilité de participer au programme «Entreprise». Cette organisation a connu depuis lors un développement dynamique, puisqu'elle compte aujourd'hui une administration centrale et des antennes dans chacun des comtés du pays. Les fonds publics dont bénéficie *Young Enterprise Norway* lui sont alloués par le ministère des Collectivités locales et du Développement régional, le ministère du Commerce et de l'Industrie, et le ministère de l'Éducation et de la Recherche. Cette aide a été augmentée en 2002, et *Young Enterprise Norway* a mis au point de nouveaux matériels et méthodes pour tous les niveaux de l'enseignement scolaire.

En 1998, le ministère de l'Éducation et de la Recherche a initié le projet «Entrepreneuriat dans la grille-matières», qui a permis de développer du matériel et des stratégies pour les entreprises d'entraînement, de même que des cours consacrés au monde du travail et axés sur un travail en réseau avec des entreprises locales. Le ministère va poursuivre cette initiative en vue d'en promouvoir le concept auprès d'autres écoles et dans d'autres comtés.

Le nouveau gouvernement met un accent tout particulier sur l'acquisition de compétences entrepreneuriales à tous les niveaux de l'enseignement, et a inclus ce thème dans le plan d'action en faveur de l'innovation qu'il a lancé en 2002. Un groupe de travail spécialisé, comprenant des représentants des trois ministères concernés, a été mis en place pour élaborer, d'ici à 2004, une politique plus exhaustive et mieux coordonnée.

La stratégie nationale garantit une approche cohérente et ouvre un large éventail de possibilités. Elle repose sur une étroite coopération entre les différents départements concernés, et constitue un réel engagement à l'égard de l'éducation à l'entrepreneuriat et de l'innovation.

5. Idée-force:

Le programme de base permet d'introduire l'éducation à l'entrepreneuriat en tant que matière obligatoire dans l'enseignement primaire.

Exemple:

- Bande dessinée «Boule et Bill créent une entreprise» à l'école primaire (Luxembourg)

Au Luxembourg, le programme obligatoire de français comporte, en sixième année primaire, une unité qui, fondée sur la bande dessinée «*Boule et Bill créent une*

entreprise», vise à faire comprendre aux enfants, à l'aide d'un vocabulaire et de textes adaptés, le fonctionnement de base d'une entreprise en leur racontant le parcours de quelques personnalités notoires. Le récit familiarise les jeunes lecteurs avec le rôle de l'entreprise dans la société et introduit une certaine terminologie économique. Des exercices sont prévus à partir du contenu du manuel.

Cette unité fait partie intégrante du programme et elle doit obligatoirement être dispensée dans toutes les écoles primaires – l'objectif étant que ce cours ait été suivi par tout élève ayant effectué sa scolarité primaire au Luxembourg.

Le programme a également été adopté par certaines écoles du Nord-Pas de Calais (France).

La méthode semble bien adaptée aux besoins et aux intérêts du groupe d'âge visé. L'apprentissage à l'aide de symboles visuels peut, en effet, s'avérer particulièrement efficace à cet âge. La méthode présente, en outre, une similitude avec un monde déjà connu de l'enfant – en l'occurrence, celui de la BD – et facilite ainsi son approche de l'entrepreneuriat.

6. Idée-force:

Un gouvernement régional peut assurer une promotion cohérente de l'éducation à l'entrepreneuriat en finançant et en encourageant le développement de programmes à l'échelon local, et en adaptant le programme d'études en conséquence.

Exemple:

- Éducation à l'entrepreneuriat dans les Asturies (Espagne)

Le gouvernement de la Principauté des Asturies, (1 100 000 habitants) participe activement à la promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat. Valnalón, entreprise publique appartenant au ministère du Travail et de l'Industrie, collabore avec le ministère de l'Éducation à la conception et la mise en œuvre de programmes d'entrepreneuriat destinés à différents niveaux d'enseignement. Les conditions de ce travail commun sont définies dans un Accord de coopération. Tous les programmes sont intégralement financés par le gouvernement des Asturies, qui affecte, chaque année, 500 000 euros à l'éducation à l'entrepreneuriat. Grâce à l'aide du gouvernement régional, Valnalón²¹ a conçu et développé des programmes couvrant l'ensemble du système éducatif:

- **Enseignement primaire:** le programme *Una empresa en mi escuela (EME)*, qui s'adresse aux élèves de 5 à 12 ans, a pour objectifs principaux de développer les compétences entrepreneuriales; de créer des liens entre les écoles et les entreprises; et de promouvoir une approche interdisciplinaire. À partir de l'année scolaire 2003-2004, 323 écoles primaires – soit 8 % du total de la région – y participeront.

- **Cycle inférieur de l'enseignement secondaire:** le programme *Empresa Joven Europea (EJE)* s'adresse aux élèves de 14 à 16 ans qui apprennent, dans le cadre d'un cours théorique complet, à créer et à gérer une entreprise d'import-export. Ils sont appelés à communiquer avec des écoles partenaires situées à l'étranger, à passer et à envoyer des commandes, et à vendre des produits importés sur le marché local. Figurant désormais dans le **programme régional d'enseignement secondaire**, l'EJE

²¹ www.valnalon.com

sera enseigné, à partir de 2003-2004, en tant que matière facultative dans 171 écoles secondaires des Asturies (20% du total).

- **Cycle supérieur de l'enseignement secondaire général et professionnel:** le programme *Taller de Empresarios* est organisé dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire général (*Bachillerato*) à l'intention des élèves de 17-18 ans, ainsi que dans le cycle supérieur de l'enseignement secondaire professionnel (*Ciclos formativos*) pour les étudiants de 16 à 25 ans. Il vise à donner aux jeunes un sens de l'entrepreneuriat, et à les inciter à envisager l'activité indépendante en tant qu'option professionnelle. Le programme couvre toutes les écoles des Asturies (lycées et écoles techniques). Il est prévu qu'à partir de 2003-2004, cent établissements – à savoir **100%** des écoles secondaires de ce type – y participent.

Voici l'exemple d'une approche régionale cohérente, qui fait appel à divers instruments et qui englobe tous les secteurs de l'éducation par le biais d'un partenariat avec un organisme spécialisé dans la conception de programmes de formation.

7. Idée-force:

Les autorités peuvent garantir la réalisation de progrès concrets en fixant un objectif quantitatif ambitieux, réalisable grâce à des ressources financières suffisantes, à la participation de partenaires privés et à la motivation des écoles et des enseignants.

Exemple:

- Programme «Schools Enterprise» (Royaume-UNI, Écosse)

Le programme «Schools Enterprise» est un partenariat entre le gouvernement local (Exécutif écossais) et le monde économique. D'une durée de trois ans, il offre à tous les élèves du primaire (soit 425 000 élèves répartis dans 2 300 écoles primaires) un minimum de deux expériences d'entreprise²² avant la fin de leur scolarité primaire. Il couvre une série d'activités qui, conçues pour s'inscrire dans le programme d'études, sont organisées en classe pour développer des compétences liées au lieu de travail et pour favoriser un comportement entrepreneurial chez les jeunes. Le succès de ce programme repose largement sur l'analyse comparative (*benchmarking*) de bonnes pratiques existantes par le biais d'une série de présentations de démonstration un peu partout en Écosse.

Le programme est dispensé par une équipe d'une trentaine de coordinateurs locaux, qui apportent une aide directe aux enseignants. Dix-sept plans locaux ont été mis au point en tant que modèles pour le développement du programme. Du matériel pédagogique de qualité a été élaboré pour étayer cette formation à l'entreprise, et des matériels supplémentaires seront proposés au fur et à mesure du développement du programme. Une équipe restreinte assure, au niveau national, le leadership de cette initiative, qui inclut un examen approfondi du programme d'études et une analyse de l'avantage économique conféré par l'éducation à l'entreprise.

Le programme «Schools Enterprise» est financé à 50% et soutenu à 100% par l'Exécutif écossais, et reçoit des fonds de partenaires privés.

²² Voir la note de bas de page n° 18 (page 32) pour une définition de «l'expérience d'entreprise».

L'objectif est qu'en 2004, année d'échéance du programme «Schools Enterprise», toutes les écoles y participent activement en comptant au moins deux enseignants formés aux activités liées à l'entreprise.

Une initiative de grande envergure qui, dotée d'objectifs clairement définis, a une incidence considérable sur la population scolaire.

8. Idée-force:

Les autorités peuvent instaurer un cadre adéquat en introduisant les concepts de créativité et d'innovation dans le programme d'enseignement des écoles primaires, tout en encourageant l'adoption d'un programme spécifique à l'échelle nationale.

Exemple:

- Concours «Graines d'inventeurs» dans l'enseignement primaire (Islande)

L'Islande met un accent majeur sur l'innovation au travers de la «*Young inventors competition*»²³, qui fait partie du programme national et mobilise un tiers environ des écoles primaires du pays. Le nombre d'écoles qui participent à cette initiative, inaugurée en 1991, augmente chaque année.

Le programme s'inspire du concours suédois «Finn-up» et vise principalement à stimuler la créativité des élèves, à développer leurs idées, et à les mettre en concurrence. Des prix sont attribués pour les meilleurs travaux de conception et les meilleures inventions.

À l'heure actuelle, 60 environ des 190 écoles primaires islandaises participent à ce concours d'innovation, et proposent des cours en conséquence. Près de 2 500 idées ont été présentées en 2002.

Bien que la priorité aille à la créativité et à l'innovation, quelques écoles ont saisi l'occasion de ce concours pour proposer une formation plus complète concernant la création et la gestion d'une entreprise.

Un exemple intéressant qui montre comment un programme dûment établi peut stimuler la créativité et l'innovation à l'école primaire, au travers d'activités ludiques bien adaptées à ce niveau d'enseignement.

9. Idée-force:

Les autorités éducatives peuvent promouvoir l'entrepreneuriat en conjuguant deux approches: l'inclusion de programmes spécifiques dans le programme d'études, et le recours à des initiatives indépendantes mais intégrées dans un cadre cohérent.

Exemple:

- Intégrer des activités liées à l'entrepreneuriat dans le programme de l'enseignement secondaire (Irlande)

Trois programmes nationaux sont développés au niveau secondaire sous les auspices du ministère de l'Éducation:

²³ www.innoed.is

- Le programme TYP (*Transition Year Programme*) qui, d'une durée d'un an, vise à faciliter le passage du cycle inférieur (*Junior*) au cycle supérieur (*Senior*). Il ambitionne de préparer les élèves au monde du travail dans un environnement préprofessionnel, en ce compris le développement de leurs compétences entrepreneuriales. Le TYP est suivi par 35% environ des élèves du cycle secondaire supérieur.
- Le programme LCVP (*Leaving Certificate Vocational Programme*), qui a une forte dimension professionnelle et donne l'occasion aux élèves de réaliser leur potentiel en termes d'apprentissage d'autonome, d'innovation et d'esprit d'entreprise. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans, et il est appliqué dans 500 écoles environ, soit 35 000 élèves.
- Le programme LCA (*Leaving Certificate Applied*), qui comprend des modules obligatoires en matière d'entreprise et situe l'entrepreneuriat dans un contexte de formation professionnelle. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 18 ans, et 6% des élèves du cycle secondaire supérieur y participent.

Ces programmes officiels ont tous trois opté pour l'apprentissage par la pratique en prévoyant des expériences comme la création et la gestion de mini-entreprises, ou l'organisation de manifestations telles que des foires commerciales. La plupart des élèves étudient, en outre, des petites, moyennes et grandes entreprises locales. Ce ne sont pas moins de 43 000 étudiants du niveau secondaire qui participent, chaque année, à une expérience de travail dans le cadre de ces programmes.

Les activités basées sur l'apprentissage par la pratique (gestion de mini-entreprises par les élèves, par exemple) font partie du programme officiel d'enseignement. Il existe par ailleurs, en Irlande, des programmes non obligatoires qui, développés par différents acteurs, peuvent bénéficier d'un appui du secteur public et être intégrés dans la structure existante.

Ces trois programmes, dotés chacun d'objectifs précis et cohérents, entrent en interaction et coexistent avec de nouvelles initiatives issues du secteur privé ou de partenariats.

10. Idée-force:

Les autorités nationales peuvent donner une impulsion à l'ensemble du système en fixant un objectif ambitieux, et en affectant les ressources et les incitations nécessaires à sa réalisation. .

Exemple:

- *Expérience d'entreprise pour les étudiants de 14 à 19 ans (Royaume-Uni, Angleterre)*

Le rapport Davies sur l'entreprise et l'économie dans l'éducation, adressé en février 2002 au ministre des Finances, au ministre de l'Éducation et au ministre du Commerce et de l'Industrie, recommandait que tous les jeunes aient, à un moment ou un autre de leur scolarité, la possibilité de faire l'expérience d'une activité d'entreprise²⁴, et qu'un financement suffisant soit prévu pour cinq jours, en moyenne, par élève. Le gouvernement a décidé de donner suite à ces recommandations et au

²⁴ Voir la note de bas de page n° 18 (page 32) pour une définition de «l'expérience d'entreprise».

document de politique de janvier 2003 sur l'avenir de l'éducation des 14-19 ans, lequel formule l'engagement explicite que tous les élèves entre 14 et 16 ans seront désormais familiarisés avec la vie professionnelle et l'entreprise par le biais d'une série d'expériences adaptées et intégrées aux différentes matières du programme (approche interdisciplinaire).

La publication du document «*14-19: Opportunity and Excellence*» se traduit par l'obligation réglementaire de prévoir à partir de septembre 2004, pour les jeunes de 14 à 16 ans, un apprentissage en rapport avec le monde du travail dans le cadre duquel la capacité entrepreneuriale constituera un objectif explicite.

L'impulsion des autorités compétentes consiste, à l'heure actuelle, à octroyer des fonds aux écoles secondaires pour la période 2003-2006, afin de leur permettre d'appliquer les recommandations du rapport Davies. Cet engagement conduira à l'organisation de projets pilotes entre 2003 et 2005, et à une mise en œuvre intégrale en 2005-2006. Au cours de la période 2003-2005, une série d'écoles seront désignées comme «*éclairateurs*» (*Enterprise Pathfinder Pilots*); leur expérience sera progressivement intégrée au cours des années suivantes avec, à terme, l'octroi de fonds à toutes les écoles (2005-2006). Cette initiative couvrira également l'apport de conseils, de matériel d'appui, d'accès aux entreprises et de formation à l'intention des enseignants. Tout élève de 14-15 ans devrait bénéficier, dès 2006, d'une expérience d'entreprise de cinq jours.

Un exemple de gouvernement qui affecte des fonds à la stimulation et au soutien de l'éducation à l'entreprise, en tirant les leçons de l'expérience d'écoles pilotes et en collaborant avec des entreprises.

11. Idée-force:

Une formation spécifiquement consacrée à la création et à la gestion d'une entreprise s'avère particulièrement efficace dans le cadre de la formation professionnelle initiale au niveau de l'enseignement secondaire. Les pouvoirs publics peuvent promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat en introduisant ce concept dans le programme des écoles et lycées techniques et professionnels, et en apportant leur soutien, financier et autre, à un certain nombre d'actions concrètes.

Exemple:

Éducation à l'entrepreneuriat dans l'enseignement professionnel (Autriche)

Le ministère de l'Éducation, de la Science et de la Culture encourage l'enseignement de l'entrepreneuriat en introduisant ce concept dans les programmes nationaux – l'objectif étant d'inclure cette matière dans toutes les écoles d'enseignement professionnel au niveau secondaire.

La formation professionnelle initiale s'organise, en Autriche, dans le cadre du système dual (apprentissage-formation) ou dans des écoles et lycées techniques et professionnels. Le système dual prévoit trois ou quatre ans de formation professionnelle au cours desquels l'apprenti est formé en entreprise tout en suivant des cours dans une école technique à temps partiel. L'éducation à l'entrepreneuriat fait partie du programme des établissements de formation professionnelle du cycle

moyen et supérieur²⁵, et prend, par exemple, la forme d'une entreprise (fictive) gérée par les élèves. Les diplômés de l'enseignement professionnel ne sont pas tenus de présenter l'examen d'entrepreneuriat, obligatoire pour la pratique d'une profession réglementée en qualité d'indépendant, car les connaissances exigées sont attestées par leur formation scolaire.

Les établissements autrichiens qui proposent le programme le plus large en termes d'entrepreneuriat sont les écoles de commerce et de gestion, où cette matière fait partie intégrante du cursus. L'entrepreneuriat y est à la fois un principe didactique et une discipline à part entière. Des activités connexes, telles que les entreprises d'entraînement et la réalisation de projets, sont également proposées. Des modules spéciaux ont été testés dans le cadre des cours de «Création et gestion d'entreprise» et «Entrepreneuriat et gestion». Le gouvernement compte introduire ces modules dans les programmes de toutes les écoles commerciales d'Autriche à partir de 2004-2005.

Des activités basées sur le principe de la gestion d'une firme d'entraînement par les étudiants ont d'ores et déjà été intégrées à différents programmes d'études. Le gouvernement finance le fonctionnement de ces entreprises à hauteur de plusieurs heures par semaine pendant une année pour tous les élèves de l'enseignement commercial (où il s'agit d'une matière obligatoire), de même que dans d'autres établissements du niveau secondaire (où il s'agit d'une matière facultative). Ce ne sont pas moins de 10 000 étudiants qui y participent chaque année. La formation indispensable des enseignants est intégralement financée par l'État. Des centres spéciaux de gestion sont créés au sein des écoles concernées, dotés de bureaux analogues à ceux que l'on trouve dans toute société moderne. L'ACT (Centre de service des entreprises d'entraînement autrichiennes) prend régulièrement, en concertation avec le ministère de l'Éducation, des mesures destinées à améliorer la qualité de ces programmes. L'ACT est financé par le ministère de l'Éducation et fournit gratuitement ses services aux établissements scolaires.

Une série de mesures visant à développer l'enseignement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement professionnel et commercial par l'adaptation du programme national et la mise en œuvre de programmes plus spécifiques.

12. Idée-force:

Les autorités publiques peuvent, tant au niveau national que local, jouer un rôle important dans la promotion de liens et de contacts entre les écoles et les entreprises.

Exemple:

- Liens éducation-entreprises (Royaume-Uni)

Un mécanisme national a été institué en Angleterre en avril 2001 pour favoriser les liens entre l'éducation et les entreprises. Il est placé sous la responsabilité du Conseil de l'apprentissage et des compétences (*Learning and Skills Council*), qui finance toutes les formations postsecondaires et dont chacune des 47 sections locales comprend un consortium d'organisations de liaison entre l'éducation et les entreprises. Chacun

²⁵ À savoir les écoles secondaires techniques/commerciales, les écoles secondaires du cycle supérieur pour les métiers du commerce et du tourisme, les écoles secondaires du cycle supérieur pour l'agriculture et la sylviculture, les écoles secondaires du cycle supérieur et inférieur de formation aux carrières économiques, et les écoles secondaires technologiques du cycle supérieur pour les professions de l'habillement et de la mode.

de ces consortiums doit établir un plan de développement précisant les activités qu'il propose en vue de créer des liens entre les établissements d'enseignement et les entreprises, et la « promotion de l'esprit d'entreprise » figure dans bon nombre de ces projets.

Les consortiums doivent être constitués d'organisations impliquées dans l'éducation à l'entrepreneuriat. Il s'agit très souvent des antennes locales de *Young Enterprise UK*, qui finance des groupes d'élèves de 15 à 19 ans intéressés de développer et de gérer une entreprise pendant une année, en milieu scolaire ou extra-scolaire, ainsi que d'autres programmes dispensés dans l'enseignement primaire et secondaire; mais il peut également s'agir d'autres organisations telles que Businessdynamics, Project Trident ou la NFTE (*National Foundation for Teaching Entrepreneurship*).

Une autre organisation est présente dans la plupart des consortiums, en l'occurrence l'Education Business Partnership. Elle regroupe des organismes locaux indépendants d'origines diverses, qui mettent sur pied des expériences de travail, et des stages en entreprise pour étudiants et enseignants, et qui favorisent l'établissement de liens personnalisés entre des écoles et des entreprises locales.

Ce système inscrit la promotion de partenariats dans un cadre national et veille à ce que tous les types de régions (urbaines, rurales, etc.) soient couverts.

5. Indicateurs et objectifs éventuels

La méthode ouverte de coordination, que les conclusions du sommet européen de Lisbonne définissent comme un moyen de diffuser les meilleures pratiques et d'assurer une plus grande convergence au regard des principaux objectifs de l'UE, est appliquée à l'aide de divers instruments: indicateurs et critères d'évaluation, partage d'expériences, examen par les pairs et diffusion de bonnes pratiques, notamment.

Des objectifs nationaux volontaires peuvent, dans le cadre de la politique d'entreprise, aider les États membres à focaliser leur attention sur les aspects essentiels et à mesurer les progrès accomplis. Les ministres ont insisté à plusieurs reprises²⁶, au niveau européen, sur la possibilité d'utiliser, sur une base volontaire, les objectifs qualitatifs et quantitatifs nationaux dans un certain nombre de domaines relevant de la Charte européenne des petites entreprises (parmi lesquels l'éducation et la formation à l'esprit d'entreprise).

Les indicateurs élaborés lors de la première phase de notre projet (*voir le rapport de novembre 2002*) devraient permettre la mesure exhaustive des activités existantes en matière d'entrepreneuriat. Mais le développement encore très embryonnaire de la collecte des données au niveau national oblige à utiliser, comme base pour la fixation d'objectifs nationaux éventuels, des indicateurs moins ambitieux et plus réalistes. La disponibilité actuelle de données permet d'appliquer des **indicateurs qualitatifs**, et des **indicateurs quantitatifs partiels** à l'évaluation de **programmes ou méthodes spécifiques bien établis**, mais pas d'envisager l'évaluation de l'ensemble des activités en cours dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Les experts nationaux s'accordent à dire que les futurs objectifs nationaux devront **différer d'un pays à l'autre**, étant donné que les systèmes d'éducation et les priorités varient également. L'approche proposée vise donc à ce que chaque pays soit libre d'adopter les objectifs qu'il juge les plus adéquats, et à ce que la Commission se contente de présenter des modèles éventuels sur la base d'une série limitée d'indicateurs communs.

Le groupe d'experts a identifié un certain nombre d'indicateurs réalistes pouvant servir de base immédiate à l'élaboration d'objectifs nationaux volontaires. L'utilisation de ces indicateurs n'est pas liée à la mise en place d'une collecte intégrale de données, celle-ci ne devant pas être attendue à court terme, à l'échelon européen du moins.

Une **présélection** d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont proposés ci-après: les premiers, aisément accessibles, permettent de vérifier si un certain nombre de conditions préalables sont remplies, sans requérir de mesures chiffrées; les seconds, concrets et ciblés, se basent sur des programmes et des méthodes plus spécifiques.

On a considéré, de manière générale, que les objectifs devaient s'appuyer sur des indicateurs adéquats et réalistes respectant un triple critère: ils doivent être

- 1) significatifs;
- 2) aisément mesurables; et

²⁶ Conclusions du Conseil «Compétitivité» du 3 mars et du Conseil européen de printemps des 20 et 21 mars 2003.

3) régulièrement mesurés ou évalués.

Le processus utilisera initialement les données déjà disponibles, ou qui pourraient aisément le devenir. Cette approche devrait offrir aux autorités nationales une base suffisante pour prendre un certain nombre d'engagements – l'idée étant que chaque pays sélectionne, sur la base des indicateurs proposés, quelques domaines clés (deux ou trois) et fixe des objectifs s'y rapportant.

La liste d'indicateurs ci-après est une proposition émanant d'un organe technique – en l'occurrence un groupe d'experts nationaux désignés par les gouvernements et coordonnés par la Commission – qui vise à stimuler l'instauration, à l'échelon européen, d'une méthodologie pour le suivi des progrès accomplis au niveau national. Il appartient aux autorités de chaque pays de décider si elles souhaitent participer, ou non, à ce processus.

La Commission européenne est prête à fournir le cadre de ces activités, dans le contexte, par exemple, du rapport annuel de mise en œuvre de la **Charte européenne des petites entreprises**, qui prévoit des rapports par pays et des réunions bilatérales entre représentants de la Commission et des administrations nationales, pour suivre les progrès réalisés par les États membres, les pays adhérents et candidats, et la Norvège, dans les différents domaines couverts par la Charte (*voir également la section 6*).

- *Quelques indicateurs possibles:*

A. Indicateurs «qualitatifs»:

- 1) En (ANNÉE) au plus tard, un groupe de coordination de haut niveau pour l'éducation à l'entrepreneuriat aura été mis en place, comprenant des représentants de divers ministères (Économie ou Industrie, Éducation, etc.) et organismes;
- 2) En (ANNÉE) au plus tard, une définition de l'éducation à l'entrepreneuriat à usage national aura été fixée par le ministère ou le pouvoir compétent;
- 3) En (ANNÉE) au plus tard, un plan d'action aura été adopté par le gouvernement, ou le(s) ministère(s) compétent(s) pour promouvoir l'enseignement de l'entrepreneuriat;
- 4) En (ANNÉE) au plus tard, le programme national d'études permettra aux écoles primaires de proposer une éducation à l'entrepreneuriat – au sens large²⁷ (dans le cadre du cursus);
- 5) En (ANNÉE) au plus tard, le programme national d'études permettra aux écoles secondaires de l'enseignement général de proposer une éducation à l'entrepreneuriat (dans le cadre du cursus);

²⁷ Voir la définition de l'enseignement de l'entrepreneuriat – au niveau de la scolarité primaire en particulier – proposée dans le rapport de novembre 2002, et résumée à la première section du présent document.

- 6) En (ANNÉE) au plus tard, la promotion de l'esprit d'entreprise sera explicitement reconnue comme objectif du programme national de l'enseignement primaire²⁸ (en tant que dimension horizontale ou que matière à part entière);
- 7) En (ANNÉE) au plus tard, la promotion de l'esprit d'entreprise sera explicitement reconnue comme objectif du programme national de l'enseignement secondaire général (en tant que dimension horizontale ou que matière à part entière);
- 8) En (ANNÉE) au plus tard, l'entrepreneuriat et/ou l'activité indépendante seront explicitement reconnus comme objectifs du programme national d'études des écoles professionnelles, techniques et commerciales du niveau secondaire (formation professionnelle initiale);
- 9) En (ANNÉE) au plus tard, le secteur public soutiendra des programmes et activités promus dans le domaine de l'entrepreneuriat (mini-entreprises ou firmes d'entraînement, par exemple) par des réseaux internationaux et des ONG réputés, et/ou un accord aura été conclu entre l'administration nationale et ces organisations en vue de faciliter la mise en œuvre des programmes en question;
- 10) En (ANNÉE) au plus tard, un plan d'action ou un programme général aura été adopté pour rendre la formation en cours d'emploi dans le domaine de l'entrepreneuriat largement accessible aux enseignants;
- 11) En (ANNÉE) au plus tard, une fonction ou une structure permanente aura été instaurée (au niveau national) pour le suivi des initiatives existantes et la collecte d'informations et de données en matière d'éducation à l'entrepreneuriat.

B. Indicateurs «quantitatifs»:

- 1) En (ANNÉE) au plus tard, X% de toutes les écoles primaires proposeront au minimum un programme conjuguant créativité, innovation et notion simplifiée de l'entreprise (*réalisation de projets et d'études de cas, vente de produits aux autres élèves, mini-entreprises, jeux d'entreprise, etc.*);
- 2) En (ANNÉE) au plus tard, X % de toutes les écoles primaires proposeront un programme *Junior Achievement - Young Enterprise* (ou tout autre programme appliquant une méthodologie analogue);
- 3) En (ANNÉE) au plus tard, X% de toutes les écoles secondaires de l'enseignement général proposeront des programmes basés sur des mini-entreprises et des entreprises virtuelles ou d'entraînement;
- 4) En (ANNÉE) au plus tard, X% de tous les élèves du niveau secondaire auront, au cours de leur scolarité, une expérience au moins d'une mini-entreprise, d'une entreprise d'entraînement, d'une firme virtuelle ou d'un jeu d'entreprise;

²⁸ Voir la note précédente.

- 5) En (*ANNÉE*) au plus tard, X% de toutes les écoles professionnelles/techniques/commerciales du niveau secondaire (formation professionnelle initiale) proposeront aux élèves des cours leur apprenant comment démarrer une activité indépendante ou créer leur propre entreprise;
- 6) En (*ANNÉE*) au plus tard, X (*nombre*) enseignants participeront chaque année à des modules d'entrepreneuriat proposés par des instituts de formation pédagogique du niveau supérieur (formation initiale);
- 7) En (*ANNÉE*) au plus tard, X (*nombre*) enseignants participeront chaque année à une formation professionnelle continue dans le domaine de l'entrepreneuriat (formation en cours d'emploi).

6. **Élaboration d'une politique en faveur de l'éducation à l'entrepreneuriat: une méthodologie pour l'avenir**

Les projets relevant de la «Procédure Best» visent à encourager un changement de politique de la part des États membres de l'UE et des pays tiers participants, l'une des spécificités de la méthodologie adoptée étant leur exécution conjointe par la Commission et les administrations nationales concernées.

Certains signes, brièvement décrits ci-après, attestent que le projet réalisé dans le domaine de l'éducation et de la formation à l'entrepreneuriat, qui s'est achevé en novembre 2002, et la présente initiative de suivi, exercent d'ores et déjà leur influence sur une série de développements au niveau national.

En **Autriche**, une équipe réunissant les experts de deux ministères (Économie et Éducation) assure le suivi des travaux présentés ici, et de nouvelles mesures devraient être adoptées sur la base de notre rapport final. En **Estonie**, on signale que cette initiative européenne a déjà produit des résultats importants en termes de sensibilisation et d'engagement de l'administration nationale à l'égard de l'éducation à l'entrepreneuriat. En **Finlande**, le rapport de novembre 2002 sert de cadre d'activité au groupe de pilotage institué par le ministère de l'Éducation, et la pertinence des travaux entrepris au niveau européen dans le contexte du programme gouvernemental en faveur de l'entrepreneuriat a été dûment soulignée. En **Allemagne**, il est prévu d'adresser à la Conférence des ministres de l'Éducation des seize Länder un message les incitant à prendre de nouvelles mesures. Aux **Pays-Bas**, l'objectif est de valoriser la définition de l'éducation à l'entrepreneuriat adoptée par le groupe d'experts européen lors des débats et forums nationaux organisés sur ce thème. En **Norvège**, le rapport de novembre 2002 est considéré comme un document de référence par le groupe de travail national «Éducation à l'entrepreneuriat» institué dans le cadre du plan d'action pour l'innovation. En **Suède**, un groupe de travail informel a été créé dans le cadre du présent projet européen, en vue d'examiner la question de l'éducation à l'entrepreneuriat avec les représentants de divers ministères et organismes.

Il ressort des informations recueillies que la définition de l'enseignement de l'entrepreneuriat proposée par le rapport de novembre 2002 sert souvent, ou pourrait servir, de référence au niveau national, et que les indicateurs proposés sont également pris en compte.

Les activités développées dans le cadre du présent projet sont également à l'origine, un peu partout, de la création ou du resserrement de liens entre différents services des administrations nationales (et entre le ministère de l'Économie ou de l'Industrie et celui de l'Éducation en particulier).

Des impacts plus importants sur l'élaboration de la politique à l'échelon national – mais également régional – peuvent être attendus à plus long terme, suite notamment aux conclusions du présent rapport.

6.1. Instauration d'un processus autonome: les instruments européens

- Objectifs concrets des systèmes européens d'éducation et de formation

Le Conseil européen de Lisbonne a spécifiquement demandé que soient définis les objectifs des systèmes éducatifs pour les dix prochaines années, et il a identifié, dans le cadre de l'économie du savoir, cinq domaines de «**nouvelles compétences de base**», parmi lesquels l'esprit d'entreprise.

En mars 2001, le Conseil européen de Stockholm a approuvé trois objectifs stratégiques répartis en **13 objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation**²⁹. Le troisième de ces objectifs stratégiques - «Ouvrir au monde extérieur les systèmes d'éducation et de formation» - prévoit, parmi ses objectifs intermédiaires, de «Développer l'esprit d'entreprise».

La direction générale Éducation et culture de la Commission européenne a créé, dans ce contexte, dix groupes de travail composés de représentants des États membres, des pays adhérents et candidats, de pays de l'AELE/EEE et de groupements de parties prenantes.

Le groupe de travail en charge des compétences de base, de l'enseignement des langues étrangères et de l'esprit d'entreprise a abordé la question de l'entrepreneuriat et identifié les huit domaines de compétences clés³⁰ indispensables dans toute société fondée sur le savoir, ainsi que les connaissances, aptitudes et attitudes requises dans chacun d'eux³¹.

En ce qui concerne l'**esprit d'entreprise**, le groupe a fondé son travail sur le rapport de novembre 2002 sur l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat³². Au niveau de l'enseignement obligatoire, le concept est généralement intégré en tant que dimension interdisciplinaire et le groupe a adopté, de même que pour les autres thèmes transversaux importants, des recommandations à l'intention des ministres de l'Éducation³³. Ces dernières seront incluses dans le rapport intermédiaire de la Commission³⁴ au Conseil européen de printemps 2004 relatif aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés pour les systèmes d'éducation et de formation en Europe.

²⁹ Projet de programme de travail détaillé sur le suivi du rapport concernant les objectifs concrets des systèmes d'éducation et de formation en Europe. COM (2001) 501 final, voir: http://www.europa.eu.int/comm/education/doc/official/keydoc/keydoc_en.html

³⁰ Le groupe de travail préfère le terme «compétences clés», qui désigne une combinaison de savoir-faire, de connaissances, de dispositions et d'attitudes, au terme «compétences de base», jugé plus restrictif.

³¹ «Les compétences clés dans une société fondée sur la connaissance: un premier pas sur la voie de leur sélection, de leur définition et de leur description», Commission européenne, 27 mars 2002.

³² Projet «Procédure BEST» sur l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat, novembre 2002.

³³ Le rapport d'activité du groupe de travail a été publié en novembre 2003.

³⁴ Communication de la Commission – «Éducation & formation 2010», COM (2003) 685 final, voir: http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/et_2010_en.html

L'esprit d'entreprise étant l'un des domaines de compétences clés identifiés, les étapes ultérieures du travail seront effectuées par la direction générale Éducation et Culture, en collaboration avec la direction générale Entreprises. Il serait utile, aux fins de promouvoir l'enseignement de l'entrepreneuriat à l'école, d'en savoir davantage à propos de l'intégration positive des thèmes interdisciplinaires, à propos de la coopération entre les ministères et à propos de la valorisation des aptitudes qui sous-tendent l'esprit d'entreprise. En ce qui concerne la mesure des progrès réalisés, le développement d'indicateurs pourrait, lui aussi, faire l'objet d'une étroite concertation. Des formes concrètes de coopération entre les deux directions générales doivent néanmoins encore être définies, afin d'assurer la convergence et l'utilisation optimale des compétences.

Un mécanisme permanent de **suivi des progrès** à l'échelon européen pourrait être coordonné par la direction générale Éducation et Culture dans le cadre du processus actuellement appliqué aux objectifs futurs des systèmes éducatifs. Il serait souhaitable que les deux DG participent à la mise en place de ce mécanisme, et que les résultats soient partagés et utilisés par toutes les parties concernées. Une telle approche devrait faciliter le transfert de l'ensemble des expériences et des bonnes pratiques entre les pays participants.

L'intégration de l'entrepreneuriat dans ce processus, et la coordination assurée par la DG Éducation et Culture, feront en sorte que les messages clés parviennent au plus haut niveau des ministères et services nationaux en charge de l'éducation, et que les engagements nécessaires soient pris par les ministres de l'Éducation au niveau de l'Union.

- Charte européenne des petites entreprises

La Charte européenne des petites entreprises³⁵, adoptée par les dirigeants de l'UE lors du Conseil de Feira des 19 et 20 juin 2000, invite les États membres et la Commission à prendre des mesures de soutien et d'encouragement en faveur des petites entreprises. L'un des dix domaines identifiés à cet effet est celui de l'éducation et de la formation à l'esprit d'entreprise. La première ligne d'action énoncée dans la Charte stipule en effet que «*l'Europe cultivera l'esprit d'entreprise et les nouvelles aptitudes dès le plus jeune âge. Des connaissances générales relatives à l'entreprise et à l'esprit d'entreprise doivent être dispensées à tous les niveaux scolaires. (...)*».

Les ministres et secrétaires d'État des 13 pays candidats ont signé en Slovénie, le 23 avril 2002, la Déclaration de Maribor, en vertu de laquelle ils appuient les recommandations de la Charte; les pays des Balkans occidentaux ont entériné la Charte lors du sommet de Thessalonique en juin 2003. Ce sont désormais 34 pays³⁶ qui participent à la mise en œuvre de la Charte.

Instrument de promotion de l'entrepreneuriat et de la compétitivité en Europe, la Charte est devenue la pierre angulaire de la politique à l'égard des petites entreprises,

³⁵ http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/charter/index.htm

³⁶ 15 États membres actuels, 10 pays adhérents, 3 pays candidats, 5 pays des Balkans occidentaux et Norvège.

tant au niveau communautaire que national. Un **rapport de mise en œuvre**³⁷ est préparé chaque année par la Commission en vue du Conseil européen du printemps. Des réunions bilatérales sont organisées, dans ce contexte, entre des représentants de la Commission européenne et les administrations nationales dans le but de suivre les progrès accomplis par les pays participants dans les différents domaines visés. Des rapports nationaux écrits sont, par ailleurs, présentés à la Commission. Si la priorité est donnée, chaque année, à un nombre restreint de domaines définis par la Charte en vue d'une étude plus approfondie, les dix domaines n'en restent pas moins systématiquement couverts.

Il convient que les résultats des projets relevant de la «Procédure Best» et coordonnés par la Commission, et notamment le projet «Éducation et formation à l'entrepreneuriat» soient, à l'avenir, davantage intégrés encore à ce processus.

La continuité des travaux actuels en matière d'éducation à l'entrepreneuriat, et la prise en compte de leurs observations, demandent que les futures réunions bilatérales et les futurs rapports liés à la mise en œuvre de la Charte s'inspirent des résultats du présent projet, et plus particulièrement de ses conclusions et recommandations. De même, les indicateurs spécifiquement proposés ici pourraient servir à la fixation des objectifs nationaux – et la Charte pourrait constituer le cadre adéquat pour suivre l'avancée de leur réalisation. Certains objectifs qualitatifs fondamentaux suggérés (en matière de coopération entre les différents services de l'administration publique, par exemple) pourraient être adoptés en tant qu'indicateur significatif des progrès accomplis par l'ensemble des pays dans ce domaine, au niveau de la politique du moins. Ces indicateurs visent, en réalité, à établir si les conditions préalables à la promotion de l'éducation de l'entrepreneuriat sont remplies au niveau national, ou non.

Les membres nationaux du groupe d'experts «Éducation à l'entrepreneuriat» devraient être informés des réunions bilatérales éventuelles et participer activement à leur préparation, étant entendu que la possibilité d'une telle démarche dépend entièrement des autorités nationales.

Au niveau européen, il est important de **consigner et d'évaluer les développements** dans ce domaine une fois par an, et d'en faire un bilan plus détaillé tous les deux ou trois ans – à savoir au moment où le rapport de mise en œuvre de la Charte donne la priorité à la ligne d'action «Éducation et formation à l'esprit d'entreprise». Les administrations nationales et autres acteurs seront ainsi incités à se concentrer sur les aspects clés mis en évidence, et à procéder aux travaux de recherche nécessaires.

- *Livre vert «L'esprit d'entreprise en Europe» et Plan d'action*

La Commission européenne a présenté en janvier 2003 son Livre vert «L'esprit d'entreprise en Europe»³⁸ en vue de stimuler le débat sur le futur agenda de la politique de l'esprit d'entreprise au sein d'un vaste public de parties prenantes.

Des contributions écrites ont été fournies par des autorités publiques nationales, régionales et locales, des organisations professionnelles, des fournisseurs de services de soutien aux entreprises, des universités et de simples citoyens³⁹. Le rapport de

³⁷ Les rapports 2004 font l'objet d'une publication distincte pour les pays adhérents et candidats et pour les pays des Balkans occidentaux.

³⁸ COM (2003) 27 final, Commission européenne, 21 mars 2003.

³⁹ Les réponses peuvent être consultées sur le site Europa:

synthèse décrivant les grandes tendances dégagées des réponses a constitué l'un des éléments essentiels de la préparation du Plan d'action de la politique de l'esprit d'entreprise.

Le **Plan d'action: l'agenda européen de la politique de l'esprit d'entreprise**⁴⁰ a été adopté par la Commission en février 2004, et sera examiné par le Conseil lors de la présidence irlandaise⁴¹.

Dans l'esprit de la Commission, le Plan d'action implique la poursuite d'un certain nombre d'initiatives en cours, dans des domaines tels que l'éducation. En réalité, le document se concentre sur cinq domaines stratégiques, et l'une des actions clés s'intitule «Promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les jeunes». Le Plan d'action repose sur une application plus systématique de la méthode ouverte de coordination à l'entrepreneuriat. La Commission devrait suivre les progrès réalisés par les États membres en utilisant notamment des instruments déjà en place, et plus particulièrement le rapport de mise en œuvre de la **Charte européenne des petites entreprises**, qui pourrait être adapté à cette fin et offrir un mécanisme de suivi permanent.

Soucieux d'assurer de réelles avancées vers l'instauration de sociétés entrepreneuriales, le Plan d'action propose, à l'intention de la Commission et des États membres, des mesures horizontales visant à créer un cadre propice à une politique de l'esprit d'entreprise. Ces mesures peuvent prendre la forme de rapports d'avancement réguliers, de mécanismes permettant une approche horizontale de cette politique ou de méthodes d'intégration des résultats issus de projets européens d'échanges, par exemple. Le suivi du Plan d'action sera, dès lors, intégré dans le mécanisme de rapport sur la mise en œuvre de la Charte, décrit plus haut.

6.2. Volonté politique et perspectives d'avenir au plan national

En complément des initiatives décrites plus haut (*section 3*), certains développements très récemment intervenus au niveau national sont succinctement présentés ci-dessous, afin d'esquisser les orientations et les perspectives des politiques nationales.

En **Autriche**, la coopération entre les ministères de l'Économie et de l'Éducation, et avec les partenaires sociaux, est bien ancrée. D'autres évolutions peuvent être attendues à l'achèvement du présent projet.

En **République tchèque**, le ministère de l'Industrie et du Commerce a pris l'initiative d'impliquer davantage le ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports dans le processus de promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat.

En **France**, le secrétaire d'État aux PME et le ministre de l'Éducation nationale ont signé, en mars 2003, un protocole d'accord dont les diverses mesures visent à favoriser la connaissance de l'entreprise parmi les enseignants, les élèves et les étudiants, et à développer un esprit entrepreneurial parmi les jeunes.

http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/green_paper/index.htm

⁴⁰ COM (2004) 70 final, 11 février 2004.

⁴¹ Conseil Compétitivité du 11 mars et Conseil européen des 25 et 26 mars 2004

En **Allemagne**, il existe un projet de s'adresser à la Conférence réunissant régulièrement les ministres de l'Éducation des différents Länder – et d'y associer d'autres ministères – pour suggérer de nouvelles actions. Une commission composée d'experts du ministère de l'Économie et du ministère de l'Éducation de chaque Land a, par ailleurs, été mise en place pour étudier la possibilité d'intégrer une formation économique plus poussée dans le programme actuel d'enseignement. Cette commission a présenté des recommandations non contraignantes dans ce sens. L'entrepreneuriat y figure en bonne place en tant qu'option d'orientation professionnelle, et les mini-entreprises y sont encouragées en tant que méthode particulièrement adaptée à l'acquisition de compétences clés et de notions d'économie.

En **Estonie**, le ministère des Affaires économiques s'est engagé à relever le niveau de l'éducation à l'entrepreneuriat. Il a créé, à cette fin, un groupe de travail composé de représentants de plusieurs ministères. La Fondation pour la réforme de l'enseignement et de la formation professionnels, qui dépend du ministère de l'Éducation, a initié un projet visant à intégrer l'entrepreneuriat dans ce système d'enseignement. Cinq écoles pilotes ont été sélectionnées et une promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat dans l'ensemble du système d'enseignement et de formation professionnels est prévue à l'issue de ce projet pilote.

En **Finlande**, le programme du nouveau gouvernement prévoit la promotion de l'entrepreneuriat dans divers domaines éducatifs. En août 2002, le ministère de l'Éducation a créé un groupe de pilotage chargé de développer et de coordonner l'entrepreneuriat à différents niveaux d'enseignement. Composé de 17 membres représentant divers ministères, organisations et administrations du secteur de l'éducation, il se concentrera sur trois thèmes: le renforcement des réseaux régionaux, la production de matériel pédagogique lié à l'entrepreneuriat, et la diffusion plus systématique d'informations concernant l'entrepreneuriat au travers, notamment, de la formation permanente et de contacts avec des entreprises commerciales et industrielles.

En **Islande**, le nouveau gouvernement a prévu une action dans ce domaine à partir de 2004.

En **Irlande**, le département de l'Entreprise, du Commerce et de l'Emploi manifeste un réel engagement, dont la prochaine étape consistera à examiner, en concertation avec le département de l'Éducation et de la Science, les conditions de l'instauration du cadre requis.

In **Italie**, le resserrement des liens avec le monde du travail est au cœur même de la réforme du système d'enseignement et de formation, même si l'entrepreneuriat et l'activité indépendante n'en constituent pas des objectifs explicites.

En **Lettonie**, le ministère de l'Économie a récemment initié l'élaboration d'un programme pour l'innovation, qui couvre notamment l'éducation à l'entrepreneuriat.

En **Lituanie**, des développements sont attendus dans le cadre de la stratégie à long terme du ministère de l'Éducation dans le domaine de l'entrepreneuriat, à laquelle devraient également participer d'autres ministères. Un plan d'action a été adopté au cours de l'automne 2003.

En **Norvège**, le plan d'action actuel en faveur de l'innovation constitue un engagement majeur, qui n'implique pas moins de cinq départements/ministères.

En **Pologne**, l'entrepreneuriat est l'un des domaines d'action prioritaire du ministère de l'Éducation.

Au **Portugal**, les ministères de l'Économie et de l'Éducation étudient actuellement le moyen de promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat.

La **Slovénie** envisage l'introduction de l'éducation à l'entrepreneuriat en tant que compétence clé dans le système de formation professionnelle.

En **Espagne**, le programme d'études révisé du primaire et du secondaire, qui inclut l'enseignement de l'entrepreneuriat, entrera en vigueur à partir de l'année scolaire 2004-2005.

En **Suède**, une stratégie visant à favoriser un climat propice à l'innovation sera présentée au printemps 2004. La coopération entre les entreprises, les établissements éducatifs et la société en général doit encore s'intensifier, et la promotion de l'entrepreneuriat sera l'un des aspects essentiels de cette démarche.

Au **Royaume-Uni**, l'élaboration et la publication du document «*Enterprising Education*» prouve qu'il existe déjà, en Irlande du Nord, une réelle volonté d'intégrer davantage l'entrepreneuriat dans l'éducation. En Angleterre, le gouvernement a décidé de donner suite aux recommandations du rapport Davies, et prévoit l'instauration, d'ici à 2006, de 5 jours d'éducation à l'entrepreneuriat pour tous les élèves de l'enseignement secondaire âgés de 15 ans. En Écosse, les autorités se sont engagées, au travers de leurs réponse de mars 2003 au rapport «*Determined to Succeed*», publié en 2002, à modifier l'enseignement en matière d'entreprise.

Conclusions:

Les récentes évolutions au plan national se sont, le plus souvent, concrétisées par l'**établissement de contacts réguliers à l'intérieur même de l'administration**, et plus particulièrement entre le ministère de l'Économie ou de l'Industrie, le ministère de l'Éducation et d'autres départements ou organismes.

Ce rapprochement a donné lieu, dans de nombreux cas, à la création de groupes de travail interservices spécifiquement chargés de promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat.

Une démarche de ce type constitue une condition préalable impérative à l'adoption d'une stratégie globale, l'éducation à l'entrepreneuriat revêtant une dimension horizontale dans la mesure où elle relève des compétences de deux départements au moins au sein de l'administration nationale (ou régionale).

Dans un certain nombre de cas – et généralement suite à la première étape qui vient d'être décrite – les gouvernements centraux ont lancé un **plan d'action** en faveur de l'éducation à l'entrepreneuriat, lequel s'inscrit parfois dans une stratégie plus large en matière d'esprit d'entreprise ou d'innovation. L'adoption d'une stratégie coordonnée est essentielle dans ce domaine, étant donné que l'éducation à l'entrepreneuriat doit impliquer non seulement les différents secteurs de l'administration publique, mais également toute une série d'autres acteurs (écoles, enseignants, entreprises et autres partenaires privés, etc.). Seul un plan global peut permettre la mobilisation de toutes les parties prenantes. Certains exemples s'avèrent prometteurs à cet égard (**Finlande, Norvège et Royaume-Uni** notamment) et pourraient être diffusés dans les pays où ce processus n'a pas encore été, ou vient à peine d'être amorcé.

L'étape suivante sera, de toute évidence, l'adoption de **mesures concrètes** allant de l'aménagement du cursus jusqu'à des dispositions destinées à faciliter l'intégration de programmes spécifiques, en passant par des incitations diverses. Ces mesures de soutien aux écoles et aux enseignants restent, de manière générale, encore insuffisantes – même si cette situation n'est, le plus souvent, pas reconnue au niveau national.

Les **réseaux et programmes internationaux** existants, et plus particulièrement les programmes bien établis tels que *Junior Achievement*, *Young Enterprise*, *Entrepreneurs d'entraînement* et d'autres, offrent un potentiel considérable que les autorités éducatives devraient mieux exploiter. Dans un certain nombre de pays (et dans les pays adhérents/candidats d'Europe centrale et orientale plus particulièrement), ces programmes constituent la principale – voire l'unique - initiative menée à grande échelle. Dans plusieurs cas, les autorités en matière d'éducation participent au développement de ces programmes en leur apportant leur soutien. Le rôle de ces programmes devrait être davantage souligné grâce à la présentation, par exemple, de chiffres attestant de leur contribution à l'introduction de l'éducation à l'entrepreneuriat dans les écoles: au **Royaume-Uni**, les étudiants gèrent chaque année 3 500 mini-entreprises dans le cadre du programme *Young Enterprise* et, en **Estonie**, la moitié environ de l'ensemble des écoles primaires participent au programme *Junior Achievement*.

6.3. Proposition de méthodologie pour l'avenir

Il conviendrait que les autorités nationales mettent en place, là où elle fait encore défaut, une structure dûment établie de **coopération entre les différents ministères** et départements (Économie/Industrie et Éducation en particulier).

Même si l'initiative émane du ministère de l'Économie/Industrie, le ministère de l'Éducation doit impérativement y être pleinement associé – les systèmes éducatifs nationaux étant au cœur de la démarche – pour que la stratégie ou l'action initiée soit couronnée de succès.

Il serait sans doute utile que tous les départements concernés tiennent une réunion préliminaire, afin de débattre des meilleurs moyens d'aller de l'avant et d'examiner les exigences liées à l'instauration du cadre / de l'infrastructure nécessaire. Cette concertation donnerait lieu à la création de groupes interservices permanents chargés d'étudier les mesures et programmes existants, de définir les besoins et les pistes pour l'avenir, de fixer des objectifs, de contribuer à la création d'un cadre stratégique et de lancer des mesures et actions spécifiques.

Ces diverses activités pourraient tirer parti du cadre européen que constituent le projet «Procédure Best» coordonné par la Commission, et son suivi. Cette approche permettrait, en effet, de s'inspirer des stratégies et mesures adoptées dans d'autres pays et d'appliquer des critères homogènes, notamment en ce qui concerne la définition de l'enseignement de l'entrepreneuriat et les indicateurs de base en matière de collecte de données.

La révision du programme d'études, aussi indispensable soit-elle dans certains cas, ne suffira pas et des **incitations** devront être prévues pour encourager l'introduction du concept de l'entrepreneuriat dans les programmes d'enseignement: financement de projets pilotes dans les écoles, promotion de liens entre les écoles et les entreprises,

mise à disposition de matériel pédagogique, soutien d'organisations et de programmes spécialisés, sensibilisation et diffusion de bonnes pratiques, par exemple. Une attention toute particulière sera accordée à la motivation des enseignants, et à l'offre d'une formation spécifique à leur intention. Il est important que l'ensemble de l'école s'engage vis-à-vis de l'éducation à l'entrepreneuriat.

Des actions de **sensibilisation** et de diffusion d'exemples et de bonnes pratiques s'avèrent particulièrement nécessaires dans l'enseignement primaire, car la plupart des administrations publiques, voire des écoles elles-mêmes, ne perçoivent pas encore toute l'importance d'un éveil précoce des qualités qui, au sens large, sous-tendent l'esprit d'entreprise. La diffusion d'exemples de bonnes pratiques déjà en vigueur en Europe – conjuguant notamment la créativité, l'innovation et une approche simplifiée de l'entreprise – permettrait de montrer ce qui peut être réalisé à ce niveau d'enseignement, et renforcerait ainsi la motivation des pouvoirs publics, des écoles, des enseignants et des parents.

Les autorités chargées de l'éducation devraient s'assurer la collaboration des **ONG** qui encouragent actuellement, partout en Europe, l'introduction de programmes d'entrepreneuriat en milieu scolaire, et dont le potentiel pourrait être mieux exploité. Il convient tout d'abord de reconnaître leur contribution à la promotion de l'esprit d'entreprise parmi les jeunes, et d'envisager ensuite des mesures destinées à faciliter la mise en œuvre de leurs programmes en les intégrant dans le cursus.

L'adoption de programmes basés sur la gestion de **mini-entreprises** et **d'entreprises d'entraînement ou virtuelles** par les étudiants devrait être davantage encouragée grâce, ici également, à un appui et à une reconnaissance de la part du secteur public.

La Commission veillera à fournir une **référence européenne** pour l'ensemble de ces initiatives, à coordonner les efforts, à suggérer des stratégies et des objectifs communs, et à faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Et elle mettra en place un mécanisme institutionnel pour le suivi des progrès au niveau national et au niveau européen, en utilisant et en développant les instruments en place.

C'est ainsi qu'un réexamen des mesures sera organisé chaque année dans le contexte du rapport de mise en œuvre de la **Charte européenne des petites entreprises**. Des réunions bilatérales ont lieu, une fois par an, entre des représentants de la Commission européenne, dans le but de suivre les progrès accomplis par les pays participants dans les différents domaines couverts par la Charte. Des rapports nationaux sont, en outre, adressés par écrit à la Commission. Cet exercice de suivi permanent devrait tenir compte des conclusions du projet « Procédure Best » sur l'éducation à l'entrepreneuriat: les réunions bilatérales et les rapports devraient, par exemple, tirer parti de l'analyse et des observations contenues dans le présent document.

Si l'identification et la proposition d'objectifs communs peuvent émaner de la Commission, c'est aux autorités nationales qu'il appartient de fixer des **objectifs** spécifiques, étant donné que les systèmes d'éducation, de même que les besoins et les priorités en la matière, varient d'un pays à l'autre.

C'est dans cette perspective que les administrations nationales sont encouragées à sélectionner, parmi ceux présentés plus haut, un certain nombre d'indicateurs permettant de mesurer les avancées, et à déterminer, en liaison avec ceux-ci, une série restreinte d'objectifs volontaires qui contribueraient utilement à l'évaluation des progrès accomplis. Fondés sur les données quantitatives limitées actuellement disponibles, ces indicateurs ne sont sans doute pas entièrement satisfaisants; mais rien

n'empêche de prévoir leur réexamen à la lumière de développements ultérieurs. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs peuvent être suivis, par exemple, dans le cadre des rapports prévus par la Charte européenne des petites entreprises. Dans ce sens, certains **indicateurs qualitatifs** et/ou certaines **recommandations spécifiques** proposés dans notre rapport pourraient servir, de manière générale, à suivre les progrès dans tous les pays, étant donné qu'ils se contentent de vérifier si certaines conditions préalables sont remplies ou non.

Les grandes conclusions du présent document seront parallèlement prises en compte, au niveau européen, par les activités actuellement coordonnées par la direction générale Éducation et Culture dans le cadre des **objectifs futurs des systèmes d'éducation et de formation** («Éducation & formation 2010»), et parviendront, par ce biais, aux ministères nationaux de l'Éducation. Le resserrement des liens et une coopération davantage structurée entre les différents départements et ministères concernés (Économie/Industrie et Éducation, par exemple), devraient assurer une convergence des deux initiatives au niveau national, et la cohérence des réactions qu'elles suscitent.

Le processus devrait également être associé, à l'échelon européen, à l'évaluation existante des plans d'action nationaux pour l'emploi (Stratégie pour l'emploi). C'est à la Commission qu'il appartient d'étudier les synergies possibles et de coordonner l'activité de ses différents services.

Il convient entre-temps de développer la **collecte de données** dans ce domaine (*voir la sous-section ci-après*).

La mise en place du processus général et des initiatives spécifiques décrits ci-dessus pourrait engendrer, à moyen et long termes, des avantages considérables.

Le **Plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat** (*Agenda européen de la politique de l'esprit d'entreprise*), qui fait suite au Livre vert, réaffirme qu'il est important de promouvoir l'enseignement de l'entrepreneuriat à tous les niveaux, et continue d'inscrire cette problématique dans un contexte européen. Le Plan d'action réclame davantage d'engagement vis-à-vis de la promotion de l'esprit d'entreprise, et propose une série de mesures plus spécifiquement axées sur cinq domaines stratégiques, parmi lesquels «Alimenter la culture entrepreneuriale» avec pour action clé «Promouvoir l'esprit d'entreprise parmi les jeunes».

La Commission pourrait lancer, si nécessaire, **une initiative spécifique nouvelle** d'ici à **trois ans**, en vue de mesurer les progrès réalisés aux niveaux national et européen suite aux conclusions du présent rapport.

Des **recommandations** plus spécifiques quant aux mesures à prendre aux différents niveaux sont présentées à la *section 7*.

- *Collecte de données*

Les pays participants devraient multiplier leurs efforts pour rassembler des informations **qualitatives** concernant les activités et les programmes en cours, et diffuser plus largement les expériences et les bonnes pratiques. La collecte de données **quantitatives** doit être, elle aussi, progressivement développée. Cette démarche devrait adopter la méthodologie la mieux adaptée à chacun des systèmes nationaux d'éducation en évitant d'imposer une charge trop lourde aux établissements scolaires.

L'initiation d'un tel processus passe par les étapes suivantes:

- Rencontrer toutes les parties intéressées – y compris les représentants des ministères de l'Économie/Industrie et de l'Éducation, et d'autres départements concernés.
- Définir un cadre pour la collecte de données quantitatives en établissant notamment:
 - les données à collecter;
 - la fréquence des collectes;
 - l'infrastructure à mettre en place pour la collecte des données;
 - le niveau et la mise à disposition du financement / des ressources nécessaires pour la collecte des données;
 - l'attribution des responsabilités pour la collecte et l'analyse des données récoltées.

Une fonction ou structure permanente (observatoire, commission ou autre) devrait être créée au niveau national à l'issue de ce processus, dans le but de coordonner la collecte des données (qualitatives et quantitatives) concernant les activités d'entrepreneuriat organisées en milieu scolaire. Ces organismes ou bureaux nationaux pourraient, dans un deuxième temps, établir des contacts entre eux et former un **Observatoire européen** chargé d'assurer la cohérence au niveau de la collecte et de l'interprétation des données, et d'intégrer toutes les informations disponibles dans un cadre européen.

À plus court terme, c'est-à-dire dans l'attente de ce rassemblement exhaustif de données, le suivi des progrès pourrait faire appel aux indicateurs qualitatifs de base et à des indicateurs quantitatifs partiels mesurant la mise en œuvre de quelques programmes dûment identifiés ou identifiables (*voir la section 5*).

7. Conclusions finales et recommandations en vue d'une action future dans ce domaine

Conclusions clés:

- La traduction des engagements politiques en actions concrètes commence par une meilleure structuration de la **coopération entre différents départements** de l'administration nationale (ministère de l'Économie ou de l'Industrie et ministère de l'Éducation, en particulier), laquelle semble encore **inexistante** ou **embryonnaire** dans la plupart des pays.
- La première étape d'une politique générale et cohérente consiste, le plus souvent, à créer un comité ou groupe de travail interministériel de haut niveau pour l'éducation à l'entreprise. La seconde étape sera le lancement d'une **stratégie** ou d'un **plan d'action** spécifique.
- Si le concept d'éducation à l'entrepreneuriat est, dans une certaine mesure, généralement accepté (en théorie du moins) pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, tel n'est pas encore le cas pour **l'enseignement primaire**⁴². Des campagnes et actions de **sensibilisation** s'imposent, car il s'avère indispensable d'expliquer ce que l'enseignement de l'entrepreneuriat signifie à ce niveau et de proposer, à cette fin, une série **d'exemples concrets**.
- Dans un certain nombre de pays (et dans les pays adhérents et candidats d'Europe orientale et centrale en particulier), des **organisations externes** soutenues par des partenaires privés et, dans certains cas, par les pouvoirs publics, ont pris le **leadership** en matière d'introduction de l'enseignement de l'entrepreneuriat dans les systèmes éducatifs.
- Dans la plupart des pays, le **programme national d'études** comporte des objectifs assez larges et **permet** – en théorie du moins – le développement d'activités axées sur l'entrepreneuriat. De manière générale, toutefois, ces dernières ne sont **ni exigées, ni encouragées**.
- La **révision du programme national d'études** apparaît, dès lors, comme une mesure nécessaire, mais insuffisante si elle ne s'accompagne pas de **mesures de soutien** et d'une **promotion active** de l'entrepreneuriat à l'initiative des autorités nationales et régionales, ou avec leur participation; seule une telle démarche permettra, en effet, de motiver concrètement les écoles et les enseignants, et de les convaincre de se lancer dans ce type d'activité.

⁴² Il convient de rappeler une fois encore, en ce qui concerne l'enseignement primaire, que la définition de l'entrepreneuriat adoptée par le groupe d'experts et utilisée dans le présent rapport est large et qu'elle inclut, par exemple, le développement de qualités personnelles telles que la créativité, l'initiative, etc. Voir la définition de l'enseignement de l'entrepreneuriat – dans l'enseignement primaire notamment – proposée dans le rapport de novembre 2002 et résumée à la première section du présent document.

- À l'échelon de l'Europe, les **mesures concrètes de soutien et de promotion** de l'entrepreneuriat ciblant les systèmes d'éducation (et autres acteurs concernés) semblent encore assez limitées, en dépit des initiatives mises en place dans un certain nombre de pays.
- L'enquête révèle qu'il existe **différentes manières de progresser** dans ce domaine. L'une des options les plus courantes est la **révision du programme d'études** – mais elle ne vise généralement pas, hormis dans quelques cas exceptionnels, tous les niveaux d'enseignement. **La diffusion de bonnes pratiques** constitue, elle aussi, une stratégie privilégiée, mais peu développée à ce jour. Certains pays ont mis au point des mesures d'**incitation**. Le **matériel didactique** proposé et la **formation des enseignants** restent insuffisants.
- Les **réseaux et programmes internationaux et européens déjà en place** pour promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat – dans le cadre, le plus souvent, de partenariats avec le monde économique – offrent un potentiel que les systèmes éducatifs tendent à **sous-exploiter**. Ils proposent notamment des modèles qui ont fait leurs preuves et qui peuvent être aisément adaptés à l'environnement local.
- Hormis quelques exceptions, **aucune évolution majeure** ne doit être attendue à court terme – du moins à l'initiative des politiques nationales – en ce qui concerne les aspects clés suivants: organisation d'activités liées à l'entrepreneuriat dans l'**enseignement primaire**; offre d'une **formation spécifique pour les enseignants**; et collecte de **données quantitatives**.
- **L'offre insuffisante de formation spécifiquement destinée à apprendre aux enseignants** comment introduire le concept d'entrepreneuriat dans leurs classes – et **l'absence de plans systématiques** pour remédier à cette carence – pourraient fortement entraver la généralisation de ce type de programmes et d'activités.
- Des données quantitatives exhaustives concernant l'éducation à l'entrepreneuriat ne doivent pas être attendues à court terme. Aussi faudra-t-il recourir, pour mesurer les progrès accomplis, à des **indicateurs qualitatifs**, ainsi qu'à des **indicateurs quantitatifs** portant sur un nombre restreint de **programmes ou méthodologies spécifiques et bien connus**.
- La fixation d'**objectifs concrets** - à atteindre sur une base volontaire et dans un contexte européen – contribuera à la **réalisation de progrès**. Des objectifs quantitatifs identiques ne peuvent cependant s'appliquer à tous les pays, étant donné la diversité de leurs systèmes d'éducation, de leurs situations actuelles et de leurs priorités. Il appartient donc à chaque pays de définir ses propres objectifs **individuels** en matière d'éducation à l'entrepreneuriat, tout en inscrivant le suivi des progrès accomplis dans un processus européen.
- Il existe, enfin, **un peu partout en Europe**, bon nombre d'**exemples positifs** d'actions visant à promouvoir l'éducation à l'entrepreneuriat, ou d'initiatives prometteuses dans ce sens; relevés dans des domaines et des pays différents, ils émaillent notre rapport. Leur diffusion reste cependant problématique, alors que les autorités nationales et locales, les établissements d'enseignement et l'ensemble

des acteurs concernés auraient de **précieux enseignements à tirer de leurs bonnes pratiques respectives**, et pourraient même s'en inspirer.

Recommandations en vue d'une action future:

Il est recommandé que

les autorités nationales (ou régionales, selon le cas):

- 1) renforcent la **coopération** entre les différents départements de l'administration publique impérativement associés à la promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat, et notamment entre le ministère de l'Économie ou de l'Industrie et le ministère de l'Éducation. Cette coopération devrait conduire à la création de groupes de travail interservices spécialisés;
- 2) adoptent une **définition de l'éducation à l'entrepreneuriat** pouvant servir de référence pour les actions développées au niveau national et pour la collecte de données. Cette définition doit être compatible avec celle qui a été adoptée par les experts au niveau européen⁴³;
- 3) initient, sur la base d'une coopération interservices dûment établie, une **stratégie nationale** ou un **plan d'action national** en matière d'éducation à l'entrepreneuriat, assurant ainsi non seulement l'impulsion nécessaire, mais également l'approche cohérente et globale d'une dimension essentiellement horizontale;
- 4) créent une fonction ou une structure interservices (observatoire, commission ou autre) chargée d'amorcer – et de coordonner – le **rassemblement d'informations** au niveau national. Le but doit être l'organisation progressive de la collecte de données quantitatives concernant les programmes et activités dans le domaine de l'entrepreneuriat, d'intensifier la collecte d'informations à propos des outils et méthodes pédagogiques, et d'assurer la diffusion des bonnes pratiques;
- 5) assortissent l'inclusion de l'entrepreneuriat dans le programme national d'études de **mesures de soutien** qui, axées sur les écoles et les enseignants, encouragent concrètement la mise en œuvre des programmes. Ces mesures peuvent se traduire de manières très diverses: financement de projets pilotes dans les écoles, formation et motivation des enseignants, mise à disposition de matériel pédagogique, stimulation de liens entre les écoles et les entreprises, appui à des organisations qui font la promotion de programmes d'entrepreneuriat, actions de sensibilisation ou diffusion de bonnes pratiques, par exemple;
- 6) accordent une attention particulière à l'élaboration de plans et initiatives pragmatiques visant à élargir l'offre de **formation spécialisée proposée aux enseignants** dans le domaine de l'entrepreneuriat, en ce compris la possibilité d'acquérir une expérience pratique grâce à des contacts directs avec des entreprises;

⁴³ Voir la première section du présent document. La définition complète établie par le groupe d'experts figure dans son rapport de novembre 2002, lequel peut être consulté à l'adresse suivante:
http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/training_education/index.htm

- 7) étudient des pistes nouvelles et novatrices pour la promotion de **partenariats publics/privés** et la diffusion d'expériences positives; identifient les ressources susceptibles de mobiliser des fonds privés, de sorte que l'initiative publique devienne le catalyseur de la participation du secteur privé à l'éducation;
- 8) élargissent l'application des programmes basés sur l'expérience pratique, en particulier ceux qui prévoient la gestion de mini-entreprises ou d'entreprises virtuelles par les élèves. Cet objectif peut être atteint, entre autres, par le financement ou d'autres formes de soutien des activités de **réseaux européens/internationaux** et d'**ONG** qui œuvrent déjà à la promotion de ce type de programmes en Europe;
- 9) mettent en œuvre quelques-uns des indicateurs proposés (*section 5*) et définissent un nombre restreint d'**objectifs** qualitatifs et quantitatifs – à poursuivre à titre volontaire - en vue de faciliter la réalisation d'objectifs concrets et mesurables;
- 10) les **autorités régionales et locales** sont appelées à jouer un rôle déterminant dans la promotion de l'éducation à l'entrepreneuriat au sein des communautés locales, par le développement d'une stratégie cohérente ciblant les écoles, les entreprises locales et l'ensemble des organisations concernées, en ce compris l'adaptation du programme d'études (lorsqu'il s'agit d'une option viable aux yeux des autorités régionales/locales) et l'appui à l'élaboration d'actions diverses;

les autorités nationales (ou régionales) et la Commission européenne:

- 11) **sensibilisent** les administrations publiques et les établissements scolaires quant à l'importance de cultiver les aptitudes entrepreneuriales dès **l'enseignement primaire**. La diffusion d'exemples de bonnes pratiques montrera ce qui peut être réalisé à ce niveau de scolarité, et contribuera à la motivation des pouvoirs publics, des écoles, des enseignants et des parents;
- 12) **sensibilisent les services chargés de l'éducation** à tous les niveaux de l'administration quant à l'importance de l'entrepreneuriat en tant que nouvelle compétence de base, non seulement comme moyen de créer davantage d'entreprises – et de contribuer ainsi à la croissance économique et à la création d'emplois - mais également comme moyen de favoriser l'épanouissement de qualités personnelles qui aideront l'individu à réaliser pleinement son potentiel. Une attention particulière doit être accordée à la nécessité de former les enseignants, et de faire mieux connaître les méthodes pédagogiques fondées sur les entreprises d'entraînement ou simulées;
- 13) intensifient les actions de **diffusion des bonnes pratiques**, tant au niveau national qu'europpéen, et l'**échange d'informations** entre les administrations publiques des États membres, des pays de l'AELE/EEE et des pays adhérents et candidats.

Les établissements d'enseignement / écoles sont invités à:

- 14) reconnaître, **à tous les niveaux** depuis leurs chefs d'établissement et leurs administrateurs, l'importance d'une diffusion de l'esprit d'entreprise parmi les

jeunes, en cultivant notamment des qualités personnelles telles que la créativité et le sens de l'initiative; à s'engager à l'égard de cette nouvelle approche de l'enseignement; à aider les enseignants à la mettre en œuvre; et à créer un point focal en vue de la coordination de leurs activités dans ce domaine. Par cette démarche, les écoles valoriseront leur offre d'enseignement en proposant les nouvelles compétences de base devenues indispensables dans la société d'aujourd'hui, et elles amélioreront et élargiront les perspectives professionnelles des jeunes.

- 15) **Les établissements de l'enseignement supérieur** qui dispensent une formation pédagogique sont invités à multiplier les modules facultatifs liés à l'entrepreneuriat à l'intention des futurs enseignants.

Le monde économique et les ONG:

- 16) **Le secteur privé** (associations professionnelles, entreprises, entrepreneurs, consultants, etc.) est vivement encouragé à s'impliquer davantage dans les programmes éducatifs, que ce soit au travers du parrainage et du financement d'initiatives spécifiques ou d'une participation directe à l'enseignement (en qualité de tuteurs ou mentors, par exemple). Les firmes doivent considérer que cette implication constitue un investissement à long terme, et qu'elle relève de la responsabilité sociale des entreprises.
- 17) Les **ONG** et les **réseaux** internationaux et nationaux devraient poursuivre leur effort de promotion de l'enseignement de l'entrepreneuriat en tant que partie intégrante des systèmes d'éducation. Ils sont plus particulièrement invités à augmenter le nombre d'écoles et d'élèves qui participent à leurs programmes; à mobiliser des partenaires et des sponsors privés; à obtenir une reconnaissance et un soutien de la part des autorités éducatives; à diffuser l'information concernant leurs activités et leurs bonnes pratiques; et à investir davantage dans l'évaluation des programmes.
- 18) Les associations professionnelles et les chambres de commerce sont invitées à prendre l'initiative et à agir en tant que **décideurs** en matière d'éducation à l'entrepreneuriat et de formation commerciale, étant partenaires des gouvernements pour le développement de politiques dans ces domaines aux niveaux national et local.

La Commission européenne est invitée à:

- 19) offrir un **cadre européen** aux futures initiatives en la matière; coordonner les efforts et proposer des stratégies et objectifs éventuels; faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques;
- 20) mettre en place un **mécanisme autonome et permanent de suivi des progrès** réalisés au niveau national et au niveau européen, en s'appuyant sur les instruments actuels, dûment améliorés à cette fin, et sur les contributions et données nationales;

21) intensifier ses efforts pour **renforcer les synergies** entre les différents instruments et programmes européens (y compris l'utilisation des fonds et subventions communautaires), et entre les différents services impliqués dans la promotion de la culture entrepreneuriale (les directions générales Entreprises, Éducation et Culture, Emploi et Affaires sociales, Politiques régionale et Recherche en particulier).